

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BÉCANCOUR

## RÈGLEMENT Nº 153-2019

# RÉSOLUTION N° 2019-07-137 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 153-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 96-2012

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'abroger le plan 4 de l'annexe 8 sur les zones exposées aux glissements de terrain, d'autoriser les résidences pour personnes âgées de plus de 9 chambres, d'autoriser la mixité de certains usages sur un même terrain dans les zones mixtes et dans la zone INST-03, de simplifier les classes d'usage résidentiel, d'autoriser les roulottes casse-croûtes sur les terrains d'usage industriel léger, d'autoriser les industries légères d'aliments et de boissons dans la zone M-04. de ne plus exiger d'écran tampon pour les industries légères d'aliments et de boissons dans la zone M-04, de modifier la définition d'« usage récréatif extensif » (récréation de type linéaire) dans le but d'autoriser les véhicules motorisés hors route dans les sentiers, de diviser la zone V-01 en deux zones (V-01-A et V-01-B), de diminuer la hauteur maximale des bâtiments principaux à 7 mètres dans la zone V-01-B, d'interdire les roulottes comme habitation et autoriser l'usage récréatif intensif dans la zone REC-01, d'interdire les activités culturelles dans les zones de villégiature, d'autoriser les résidences communautaires et les services de santé et services sociaux dans la zone INST-03, d'autoriser l'entreposage commercial et industriel dans la zone C-01, d'autoriser le résidentiel de faible et moyenne densités dans la zone R-05, d'autoriser tous les types de commerces de proximité dans les zones M-01 à M-06, d'autoriser les stations-services dans la zone M-03, d'autoriser l'hébergement et la restauration dans la zone M-01 et de réviser la grille de lotissement;

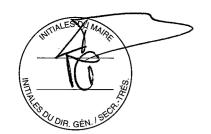
Considérant qu'un avis de motion a été donné le **7 mai 2019** par M. Robert Gendron;

Considérant qu'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 8 mai 2019;

Considérant que l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le **27 mai 2019** à 19 h au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR: M<sup>me</sup> Nancy Tousignant ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement # **153-2019** modifiant le règlement de zonage # 96-2012.



## Règlement n° 153-2019 Modifiant le règlement de zonage n° 96-2012

#### Article 1

#### Modification de l'article 9

L'article 9 est modifié par le remplacement, au 9e alinéa, du texte « 1 à 4 » par le texte suivant : « 1 à 3 ».

#### Article 2

Modification de l'article 16

L'article 16 est modifié de la façon suivante :

1° par le remplacement de la définition du terme « duplex » par la suivante :

#### Duplex

Bâtiment résidentiel comportant deux logements superposés ou attenants. Le bâtiment résidentiel se trouve sur un seul terrain.

- 2° par l'abrogation de la définition du terme « habitation bifamiliale »;
- 3° par l'abrogation de la définition du terme « habitation multiple »;
- 4° par le remplacement, dans la définition du terme « Habitation unifamiliale », du texte « Bâtiment » par le texte suivant : « Habitation »;
- 5° par l'abrogation de la définition du terme « habitation collective »;
- 6° par l'abrogation de la définition du terme « Infrastructure récréative de type linéaire »;
- 7° par l'abrogation de la définition du terme « Infrastructure d'utilité publique »;
- 8° par le remplacement de la définition du terme « jumelé » par la suivante :

#### Jumelé

Bâtiment résidentiel composé de deux habitations unifamiliales attenantes, séparées par un mur mitoyen et se trouvant chacune sur un terrain distinct.

- 9° par l'abrogation de la définition du terme « Rangée (en) »;
- 10° par le remplacement de la définition du terme « Résidence communautaire » par la suivante :

#### Résidence communautaire

Résidence abritant un groupe de personnes non apparentées et ayant entre autres comme caractéristiques, les services d'entretien et les repas servis dans une cuisine collective.

11° par le remplacement de la définition du terme « Résidence pour personnes âgées ou en perte d'autonomie » par la suivante :

#### Résidence pour personnes âgées ou en perte d'autonomie

Tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, une gamme plus ou moins étendue de services (services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs), à l'exception d'une installation maintenue par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (L. R. Q. c. S-4.2) et d'un immeuble ou d'un centre local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial au sens de cette loi.

12° par le remplacement de la définition du terme « Terrain » par la suivante :



#### Terrain

Espace de terre d'un seul tenant, formé d'un ou plusieurs lots ou parties de lot(s), constituant une même propriété.

13° par le remplacement de la définition du terme « Terrains adjacents » par la suivante :

#### Terrain adjacent

Pour l'application des normes relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, un terrain adjacent est un terrain dont la stabilité peut être modifiée à la suite de l'intervention projetée et/ou qui peuvent être touchés par un glissement de terrain amorcé au site étudié. Les terrains adjacents peuvent, dans certains cas, être beaucoup plus loin que le site de l'intervention projetée.

14° par l'insertion, en suivant l'ordre alphabétique, de la définition suivante :

#### Triplex

Bâtiment résidentiel comportant trois (3) logements et dont au moins un (1) logement ne se trouve pas au même niveau de plancher que les autres logements.

Les habitations en rangée (ou maisons de ville) comportant trois (3) logements adjacents sont donc exclues de cette définition.

Le bâtiment résidentiel se trouve sur un seul terrain ou deux terrains adjacents et distincts.

#### Article 3

#### Modification du tableau de l'article 23

Le tableau de l'article 23 est modifié de la façon suivante :

1° par le remplacement de la section du groupe d'usage « Résidentiel » par la section suivante :

	I. Faible densité
	II. Moyenne densité
	III. Forte densité
Résidentiel	IV. Chalets et maisons de villégiature
	V. Maisons mobiles
	VI. Roulottes
	VII. Résidences communautaires
	VIII. Logements intergénérationnels

2° par l'insertion, dans la section du groupe d'usage « Institutionnel », de la 5e ligne suivante sous la colonne « Classes » :

V. Services de santé et services sociaux

### Article 4

#### Modification de l'entête de la sous-section 1

L'entête de la sous-section 1 de la section I du chapitre V est modifié par le remplacement du texte « douze (12) » par le texte suivant : « huit (8) ».

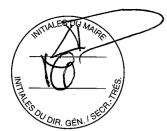
#### Article 5

Remplacement de l'article 24

L'article 24 est remplacé par le suivant :

#### 24. Classe I Faible densité

Bâtiment résidentiel isolé logeant un seul ménage (habitation unifamiliale isolée).



Un logement intergénérationnel peut être ajouté à ce type de bâtiment résidentiel.

#### **Article 6**

Remplacement de l'article 25

L'article 25 est remplacé par le suivant :

#### 25. Classe Il Moyenne densité

Bâtiment résidentiel pouvant loger deux (2) ou trois (3) ménages.

Le bâtiment résidentiel est un jumelé, un duplex, un triplex ou une maison unifamiliale isolée comportant un logement supplémentaire à l'intérieur.

Le logement intergénérationnel est exclu de cette définition. Ce dernier est assimilable à l'usage résidentiel de faible densité.

Un bâtiment résidentiel comportant trois (3) logements attenants (contigus) et non superposés (maisons en rangée ou maisons de ville) est exclu de cette définition et est assimilable à l'usage résidentiel de forte densité.

#### **Article 7**

Abrogation des articles 26 à 29

Les articles 26 à 29 sont abrogés.

#### **Article 8**

Remplacement de l'article 30

L'article 30 est remplacé par le suivant :

### 30. Classe III Forte densité

Bâtiment résidentiel comportant trois (3) logements attenants (contigus) disposés en une rangée continue (maisons en rangée ou maisons de ville) ou bâtiment résidentiel comportant quatre (4) logements et plus.

Le bâtiment résidentiel se trouve sur un seul terrain ou sur plusieurs terrains adjacents et distincts

#### Article 9

Remplacement de l'intitulé de l'article 31

L'intitulé de l'article 31 est remplacé par le suivant :

#### 31. Classe IV Chalets et maisons de villégiature

#### **Article 10**

Remplacement de l'intitulé de l'article 32

L'intitulé de l'article 32 est remplacé par le suivant :

#### 32. Classe V Maisons mobiles

#### Article 11

Remplacement de l'intitulé de l'article 33

L'intitulé de l'article 33 est remplacé par le suivant :

## 33. Classe VI Roulottes

#### Article 12

Remplacement de l'intitulé de l'article 34

L'intitulé de l'article 34 est remplacé par le suivant :

#### 34. Classe VII Résidences communautaires

#### Article 13

Remplacement de l'article 35

L'article 35 est remplacé par le suivant :



#### 35. Classe VIII Logements intergénérationnels

Cette classe comprend les logements intergénérationnels.

Un logement intergénérationnel est un logement supplémentaire à une habitation unifamiliale isolée destiné à être occupé par une personne ayant, ou ayant eu, un lien de parenté ou d'alliance, y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait, avec le propriétaire ou l'occupant du logement principal.

#### Article 14

Remplacement de l'article 47

L'article 47 est remplacé par le suivant :

#### 47. Classe III Usage extensif

Cette classe comprend les activités récréatives extérieures caractérisées par une faible intensité d'utilisation du territoire aussi bien dans le temps que dans l'espace. Elles nécessitent des équipements peu élaborés et leur pratique est peu dommageable pour le milieu naturel.

Cette classe inclut les sentiers pédestres, les sentiers de ski de fond, les sentiers de raquettes, les sentiers de véhicules hors route, les sentiers d'équitation, les pistes cyclables, les aires de pique-nique, les plages non aménagées, les rampes de mise à l'eau, la chasse et la pêche, etc.

#### Article 15

Modification du chapitre V

Le chapitre V est modifié par l'insertion, entre les articles 55 et 56, avant l'intitulé de la sous-section 6, de l'article 55.1 suivant :

#### 55.1 Classe V Services de santé et services sociaux

Cette classe comprend les services de santé et services sociaux :

- 1e centre hospitalier;
- 2e centre d'hébergement et de soins de longue durée (C.H.S.L.D.);
- 3e centre local de services communautaires (C.L.S.C.);
- 4e centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- 5e centre de réadaptation.

#### Article 16

Modification de l'article 65

L'article 65 est modifié par l'ajout du 2e alinéa suivant :

Nonobstant le précédent alinéa, l'aménagement d'un écran végétal d'au moins 5 mètres de largeur n'est pas exigé pour les industries légères d'aliments et de boissons dans la zone M-04.

#### **Article 17**

Remplacement de l'article 71

L'article 71 est remplacé par le suivant :

#### 71. Autorisation d'usage

Les usages mixtes sont autorisés sur un même terrain uniquement lorsqu'une note spécifique à un usage en fait mention dans les grilles des spécifications.

Les usages mixtes sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels.

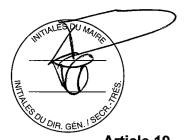
Les usages mixtes doivent respecter toutes les dispositions générales ou spécifiques à chacun des usages qui sont exercés.

#### **Article 18**

Modification de l'article 84

L'article 84 est modifié par le remplacement du 2e alinéa par le suivant :

Les normes relatives à la marge de recul latérale ne s'appliquent toutefois pas pour l'un des deux côtés des habitations jumelées, bifamiliales jumelées et en rangée.



Article 19

Modification de l'article 85

L'article 85 est modifié par le remplacement du 2e alinéa par le suivant :

Les normes relatives à la marge de recul latérale ne s'appliquent toutefois pas pour l'un des deux côtés des habitations jumelées, bifamiliales jumelées et en rangée.

#### Article 20

#### Remplacement de l'article 90

#### 90. Normes relatives aux habitations de forte densité

Le nombre d'unités de logements autorisé dans un bâtiment résidentiel de la classe III Forte densité doit être égal ou inférieur au nombre maximum de logements indiqué dans les grilles de spécification à la ligne «nbre de logements max.».

#### Article 21

#### Modification de l'article 135

L'article 135 est modifié par le remplacement du texte « Commercial » par le texte suivant : « Commercial ou Industriel léger ».

#### Article 22

Modification de l'article 261

L'article 261 est modifié de la façon suivante :

1° par le remplacement, au 1er paragraphe du 1er alinéa, du texte « I, II, III, IV, V, VI et IX » par le texte suivant : « I, II et V »;

2° par le remplacement, au 2e paragraphe du 1er alinéa, du texte « VII et XI » par le texte suivant : « III et VII ».

#### Article 23

### Modification du tableau de l'article 266

Le tableau de l'article 266 est modifié par le remplacement des trois lignes du groupe « Résidentiel » par les deux lignes suivantes :

Résidentiel I, II, IV, V et VI	3 m	8 m
Résidentiel III et VII - circulation à sens unique : - circulation à double sens :	3 m 6 m	5 m 11 m

#### Article 24

#### Modification du tableau de l'article 280

Le tableau de l'article 280 est modifié de la façon suivante :

1° par le remplacement des cinq lignes du groupe « Résidentiel » par les quatre lignes suivantes:

Groupe Résidentiel classes I, II, IV, V, VI	1 case par logement
Groupe Résidentiel classe III	1,5 case par logement
Groupe Résidentiel classe VII	1 case par 4 logements
Groupe Résidentiel classe VIII	1 case par logement d'appoint

2° par l'ajout, après la ligne « Groupe Institutionnel classe IV », de la ligne suivante :

roupe Institutionnel classe V	1 case par 37 m²
-------------------------------	------------------

#### Article 25

#### Modification de l'article 283

L'article 283 est modifié par le remplacement, au sous-paragraphe a) du 1er paragraphe du 1er alinéa, du texte « IX » par le texte suivant : « V ».



#### Modification de l'article 361

L'article 361 est modifié par l'insertion, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> alinéa, de l'alinéa suivant :

Les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent pas aux constructions et usages dérogatoires se trouvant dans les zones à risques naturels et anthropiques. Pour connaître les dispositions s'appliquant à ces zones, consultez le chapitre XVIII s'y rapportant.

#### Article 27

#### Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 est modifiée par le remplacement du plan 1 intitulé « Ensemble du territoire » par le plan 1 joint au présent règlement;

#### Article 28

### Remplacement de l'annexe 2

Les grilles des spécifications de l'annexe 2 sont remplacées par les grilles des spécifications jointes au présent règlement.

#### Article 29

Abrogation du plan 4 de l'annexe 8

Le plan 4 de l'annexe 8 est abrogé.

#### Article 30

Entrée en vigueur

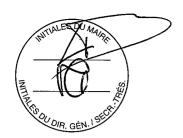
Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril

maire

Avis de motion	2019-05-07
Tenue d'une assemblée publique	2019-05-27
Avis public demande de participation à un référendum	2019-06-05
Adoption du règlement	2019-07-02
Avis public recours à la CMQ	2019-07-03
Certificat de conformité – MRC	2019-
Avis de publication	2019-



## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: A-01

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
l Faible densité	24	፡ •	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	ø	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	0	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	9	1
II Industrie légère	37/65		<del></del>
Commerces et services		<del>'</del>	.1
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		F . 3
IV À incidence élevée	42/64	- **	24
V Liés à l'automobile	43/64		A.S. v.
VI Hébergement et restauration	44/64		20 A
Culture, récréation et loisirs	1 44/04	- <u>1844</u>	The second second
I Activité culturelle	AF ICC	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
II Parcs et espaces verts	45/66	200 Age, 200	* ****
III Usage extensif	46	9	
IV Usage intensif	47	6 1	0.00 A 100 A
V Conservation	48	y reprint a recovery	dienie de la
	.49	•	order of supervision
VI Agrotouristique	50	0	1
VII Évènements spéciaux	51	<u> </u>	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
Il Services religieux	53/67	Company of the control of the contro	
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
l Avec élevage	56	9	
II Sans élevage	57	6	
III Activités para-agricoles	58	6	1
Forêt			
l Exploitation forestière	59	Ø	
II Services forestiers	60	0	
III Activités forestières connexes	61	0	
Extraction			
Activités extractives	62/68	.	
Services publics			
l Équipement d'utilité publique	62.1	6	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
		-	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
MARGES	Arrière	83	10 m.
8	Latérale avec ouverture	84	4 m.
₽	Latérale sans ouverture	85	4 m.
-	Latérale sur rue	86	7 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
ÉDIFICATION	Hauteur max.	88	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
υ	Nbre de logements max.	90	
드			
ÉD			

ш	Usage résidentiel	169	6
B G	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vácant Étalage extérieur	170	69
X	Usage agricole	171	9
9.3	Sur terrain vacant	172	
N X	Étalage extérieur	173	0
EN C			
1			

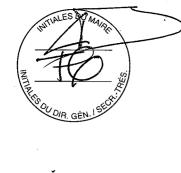
	Abai farastia	100	
	Abri forestier	139	6
	Spectacle érotique	141	de la companya de la
İ	Cour à rebuts auto.	142-143	
တ	Chauffage extérieur	144	0
13	Poste d'essence	147-158	
<u>o</u>	Café terrasse	159	0
SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	9
ļΨ̈́	Éolienne domestique	165-167	0
S	Panneaux solaires	168	9
ES	Construction souterraine	174	0
USAGES			
S.			
-	8'		
	\$1		

	Lot distinct	0
1 8	Raccordement aqueduc	Ð
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	•
CONDITIONS	Rue publique	
O	Rue publique ou privée	- 0

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour to	ut usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
Les dista	ances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent hoir chapitres VIII et VIVI





#### **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: A-02

Groupe et classe d'usage	D. 65	1 4	7
Résidentiel	Réf. art.	Autorisé	Note
I Faible densité	1 24	T	
II Moyenne densité	24	. 6	
III Forte densité			
IV Chalets et maisons de villégiature	30		
V Maisons mobiles	31	0	ļ <u>.</u>
VI Roulottes	32/145-146	ļ	
VII Résidences communautaires	33		
	34		
VIII Logements intergénérationnels  Industriel	35	0	1 1
I Industrie artisanale	T -0.5		····
	36	0	1
Il Industrie légère	37/65	<u> </u>	
Commerces et services	1	,	
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	. 2
II De proximité	40/64		a sudering of the con-
III Vente au détail de produits divers	41/64		14.7. 4
IV À incidence élevée	42/64		i Learling
V Liés à l'automobile	43/64	1	marine d
VI Hébergement et restauration	44/64	1977	Walled A.
Culture, récréation et loisirs		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	and the same
I Activité culturelle	45/66		and the second second
Il Parcs et espaces verts	46	•	hall the service
III Usage extensif	47	0	
IV Usage intensif	48	Todaya ing makang mengal yan dan ayang kanang l	and the state of the
V Conservation	49	O September 19	The first section in the
VI Agrotouristique	50	8	1
VII Évènements spéciaux	51	0	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
Il Services religieux	53/67	1.4 2.12 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56	6	
II Sans élevage	57	6	
III Activités para-agricoles	58	0	1
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60	0	
III Activités forestières connexes	61	0	
Extraction			
I Activités extractives	62/68	0	
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	6	
***.			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
MARGES	Arrière	83 10	
8	Latérale avec ouverture	84	4 m.
¶,	Latérale sans ouverture	85	4 m.
Free	Latérale sur rue	86	7 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
. ຽ	Nbre de logements max.	90	
ÉDIFICATION			
凸			
٠,			

101	Usage résidentiel	169	•
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	0
SC THE	Usage agricole	171	0 .
2 3	Sur terrain vacant	172	
22 23	Étalage extérieur	173	6
24			

	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
ဟ	Chauffage extérieur	144	6
ä	Poste d'essence	147-158	
₫	Café terrasse	159	8
<u> </u>	Chenil	160-164	0
Ä	Éolienne domestique	165-167	6
ŝ	Panneaux solaires	168	6
ES	Construction souterraine	174	0
USAGES SPÉCIFIQUES			
ns			
	<i>\$6</i>		

"	Lot distinct	. 0
NS NS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	. 6
CONDITIONS	Rue publique	
Ö	Rue publique ou privée	6

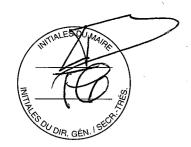
	Date	Règlement #
MODIF.	18-01-2018	140-2017
ַ		
>	•	

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation	
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal	
Des disk	ositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).	
Pour to	ut usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Les dista	ances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	



-Formules d'Addaires CCL 418-683-2175 / 1-800-463-4578 — M103SPC USAGES

Règlement de zonage 96-2012



## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

#### **DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT**

ZONE: A-03

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	But wind	1 21-1-	Γ	Name a	l n/f	
	Résidentiel	Ref. art.	Autorisé	Note	- 1	Norme	Réf. art.	Autoris
	l Faible densité	1 24	T	T	ဟ	Avant	82	9 m.
	II Moyenne densité	24	6	ļ	병	Arrière	83	10 m.
	III Forte densité	25	<u> </u>	ļ <u></u>	MARGES	Latérale avec ouverture	84	4 m.
		30			Z X	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	0			Latérale sur rue	86	7 m.
	V Maisons mobiles	32/145-146						
	VI Roulottes	33						
	VII Résidences communautaires	34				Hauteur min.	87	4 m.
	VIII Logements intergénérationnels	35	0	1	18	Hauteur max.	88	12 m.
	Industriel				ΙĔ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	I Industrie artisanale	36	0	1	ી ઇ	Nbre de logements max.	90	
	II Industrie légère	37/65		· ·	Ē			· ·
	Commerces et services				ÉDIFICATION			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	2				
	Il De proximité	40/64		25.2				<b>'</b>
	III Vente au détail de produits divers	41/64		1		Usage résidentiel	169	6
	IV À incidence élevée	42/64		7. 4.5.	ENTREPOSAGE	Usage comm., ind., récré		0
	V Liés à l'automobile	43/64			SA	Usage agricole	171	.0
	VI Hébergement et restauration	44/64	1777	100000	l Ö	Sur terrain vacant	172	
	Culture, récréation et loisirs			10 mm (10		Étalage extérieur	173	. 0
	I Activité culturelle	45/66	21.00			Étalage extérieur	1/3	
	Il Parcs et espaces verts	46	0	Automobilian Talangan Talan Talangan	血			
	III Usage extensif	47	Ø ,	may Company				
S	IV Usage intensif	48	A CONTRACTOR OF THE RESERVE	The first war at any other way		Abri forestier	1 120	
Ш	V Conservation	49	6		. [		139	
A	VI Agrotouristique	50		1		Spectacle érotique	141 (10)	
JSAGES	VII Évènements spéciaux	51			1	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Institutionnel	51	8	1/3	်လ	Chauffage extérieur	144	9
	l Services éducationnels	F2/67			SPÉCIFIQUES	Poste d'essence	147-158	
	Il Continue religious	52/67	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		유	Café terrasse Chenil	159	0
	III Services gouvernementaux	53/67	<u></u>		ਹ	Chenil	160-164	6
	IV Services divers	54/67			뀚	Éolienne domestique	165-167	6
		55/67				Panneaux solaires	168	€ .
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67				Construction souterraine	174	0
	Agriculture		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		USAGES			
	I Avec élevage	56	0		S			
}	Il Sans élevage	57	9		-	•		
	III Activités para-agricoles	58	•	1		\$(		
1	Forêt				1			
1	1 Exploitation forestière	59	6					
ļ	II Services forestiers	60	0					
]	III Activités forestières connexes	61 .	Ø		100	Lot distinct		9
Į	Extraction				CONDITIONS	Raccordement aqueduc		6
1	l Activités extractives	62/68	0		무	Raccordement égout		
[	Services publics				₫	Puits et installation septique		<b>6</b>
	l Équipement d'utilité publique	62.1	0		O	Rue publique		
[	Il Équipement public de télécommunication	62.2	6		Ö	Rue publique ou privée		6
							<u></u>	
						Date	Règleme	nt#
ſ				•	MODIF.		140-2017	
ſ					O			
			İ		Σ			

<u></u>		
NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation	
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal	
! Des disp	positions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).	_

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

#### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: A-04

$\top$	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Ré	sidentiel			
ΙF	aible densité	24	ø	
11.1	Moyenne densité	25		
111	Forte densité	30		
IV	Chalets et maisons de villégiature	31	0	
	Maisons mobiles	32/145-146		
_	Roulottes	33		
VI	l Résidences communautaires	34		
	Il Logements intergénérationnels	35	0	1
	dustriel			
	ndustrie artisanale	36	0	1
_	Industrie légère	37/65		
	ommerces et services			
	Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	2
	De proximité	40/64		- pr
	Vente au détail de produits divers	41/64	- 100	7.77
	À incidence élevée	42/64		1 1 1
	Liés à l'automobile	43/64		
	Hébergement et restauration	44/64	1000	The state of the state of
		44/04	1 (100	
	ulture, récréation et loisirs	4E /66	177	<del></del>
	Activité culturelle	45/66 46	- 15 Aug.	Alagai, electrica
	Parcs et espaces verts			A Charles
	Usage extensif	47	0	The bearings
	Usage intensif	48	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	A CONTRACTOR
	Conservation	49	. 6	The second second second second second second second second second second second second second second second s
	Agrotouristique	50	9	1 1
	Il Évènements spéciaux	51	0	1/3
	stitutionnel		I	
15	Services éducationnels	52/67		
11	Services religieux	53/67		
	Services gouvernementaux	54/67		
	/ Services divers	55/67		
	Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	griculture			
	Avec élevage	56	. 0	
	Sans élevage	57	0	
	l Activités para-agricoles	58	9	1
_	orêt	<u>.                                    </u>		
	Exploitation forestière	59	0	
11	Services forestiers	60		
II	l Activités forestières connexes	61	•	1
E	xtraction			
1.	Activités extractives	62/68	•	
	ervices publics			
1	Équipement d'utilité publique	62.1	Θ	
- 11	Équipement public de télécommunication	62.2		
			<u> </u>	ļ
			1	
L				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82 83 Iverture 84	9 m.
ES	Arrière	83	10 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
2	Latérale sur rue	86	7 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
Z	Hauteur max.	88	12 m.
¥	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
重			
岀			

1.7	Usage résidentiel	169	ø
9 8	Usage comm., ind., récré.	170	9
SA	Usage agricole	171	0
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	0
ш			

	Abri forestier	139	0
	Spectacle érotique	141 8.5	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
<b>'</b> 0	Chauffage extérieur	144	9
员	Poste d'essence	147-158	
ಠ	Café terrasse	159	0
E.	Chenil	160-164	0
ÉĆ	Éolienne domestique	165-167	0
SP	Panneaux solaires	168	6
ပ္သ	Construction souterraine	174	0
9			
<b>USAGES SPÉCIFIQUES</b>			
_			
		1.	
1	347		

	Lot distinct	 0
SS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	
<u> </u>	Puits et installation septique	Э
CONDITIONS	Rue publique	
Ö	Rue publique ou privée	0

18-01-2018 2014-2017	. Date	Règiement#
	18-01-2018	2014-2017
U i	8	

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
Des dis	positions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).
Pour to	ut usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
Les dist	ances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: A-05

-	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel	itel. alt.	Autorise	Note
1	l Faible densité	24	Ø	
	Il Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
		31		
- 1	IV Chalets et maisons de villégiature  V Maisons mobiles	32/145-146	•	
	VI Roulottes	33	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1		34		
	VII Résidences communautaires			- 1
	VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		2
	II De proximité	40/64	. Talahar	7.7
İ	III Vente au détail de produits divers	41/64	1.4	
	IV À incidence élevée	42/64		2.9
	V Liés à l'automobile	43/64	6 76 70	A second
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	Culture, récréation et loisirs		2334.	
	I Activité culturelle	45/66	. 2 1/2	-4-4-4
	Il Parcs et espaces verts	46	0	4.4
. '	III Usage extensif	47	<b>9</b>	en Marken and a
}	IV Usage intensif	48	ian inggamas nings Last Makanasa i 128	mental services
5	V Conservation	extensif 47 entrement 48 vation 49 entrement	and the second	
	VI Agrotouristique	50	0	1
Ó	VII Évènements spéciaux	nservation 49 control 50 control 50 control 51 control 51 control 51 control 60 control	1/3	
	Institutionnel	,		
	l Services éducationnels	52/67	,	
	il Services religieux	53/67	10	V. 2
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
ı	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56	0	
	II Sans élevage	57	0	
ļ	III Activités para-agricoles	58	0	1
	Forêt	·		
ļ	l Exploitation forestière	59	0	
	II Services forestiers	60	0	
	III Activités forestières connexes	61	0	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	0	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
_				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82 83 verture 84	9 m.
SE	Arrière	83	10 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	4 m.
M	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.
		]	

	Hauteur min.	87	4 m.
N	Hauteur max.	88	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
<u>u</u>			
Ü			

	Usage résidentiel	169	6
20 8	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	170	⊕
S E	Usage agricole	171	. 0
S 23	Sur terrain vacant	172	
5	Étalage extérieur	173	0
F G			
.ш			

	Abri forestier	139	0
	Spectacle érotique	141	\$
	Cour à rebuts auto.	142-143	
'n	Chauffage extérieur	144	0
Ÿ	Poste d'essence	147-158	
ಠ	Café terrasse	159	6
<b>#</b>	Chenil	160-164	6
Ä	Éolienne domestique	165-167	6
S	Panneaux solaires	168	0
Si	Construction souterraine	174	0
USAGES SPÉCIFIQUES			
ns/			
_	<u>``</u>		
	<u>\$</u>		
		<u> </u>	

	Lot distinct	8
CONDITIONS	Raccordement aqueduc	6
l 은	Raccordement égout	
	Puits et installation septique	0
8	Rue publique	
Ö	Rue publique ou privée	0

	Règlement#
18-01-2018 140-2	017
18-01-2018 140-2	

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire			
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation			
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal			
! Toute co	onstruction ou infrastructure est interdite sur le lot 187-P, propriété de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, tant que			
subsister	a un danger pour la sécurité des personnes.			
! Pour to	! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.			
! Les dist	ances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).			



Règlement de zonage 96-2012



### GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: C-01

Ţ	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
L	Résidentiel			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
L	I Faible densité	24	6	1
L	II Moyenne densité	25		
L	III Forte densité	30		
L	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
Г	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
Ī	Industriel			
İ	I Industrie artisanale	36		
İ	II Industrie légère	37/65	•	
ı	Commerces et services			
Ì	l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
ŀ	II De proximité	40/64		7373
t	III Vente au détail de produits divers	41/64	<b>6</b>	73
ŀ	IV À incidence élevée	42/64	9	The state of the s
ŀ	V Liés à l'automobile	43/64		Apple 18
H	VI Hébergement et restauration	44/64	237 237	Property Server
H	Culture, récréation et loisirs	44/04		and the second of the second o
ŀ	I Activité culturelle	45/66	he an	
-	Il Parcs et espaces verts	45/60	0.00003 11.051075	Land Control of the C
-		47	<b>⊕</b> , ∞, 1:15:	10000000000000000000000000000000000000
ŀ	III Usage extensif		The view of the second	The second second
-	IV Usage intensif	48	Janes and the advantage of the first of the property of the first of t	a dale allender
-	V Conservation	49	ol similir desida	and the same
ŀ	VI Agrotouristique	50		
ŀ	VII Évènements spéciaux	51		<del> </del>
ŀ	Institutionnel	F0 /C7		
ŀ	I Services éducationnels	52/67	An indian	. Pr. 12.
ŀ	Il Services religieux	53/67	Control of the Contro	5/4
ŀ	III Services gouvernementaux	54/67		
ŀ	IV Services divers	55/67		
ŀ	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
-	Agriculture			
-	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
ŀ	III Activités para-agricoles	58		
-	Forêt			
1	l Exploitation forestière	59		
Ļ	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction	<del>, </del>		
1	l Activités extractives	62/68		
	Services publics		γ	
	l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	6	
ľ				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
S	Arrière	83	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	4 m.
₫	Latérale sans ouverture	85	4 m.
2	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
K	Hauteur max.	88	12 m.
Ħ	Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
正			
É			

101	Usage résidentiel	169	
S S	Usage comm., ind., récré.	170	0
TREPOSAGE XTÉRIEUR	Usage agricole	171	
PC	Sur terrain vacant	172	
R (	Étalage extérieur	173	
EN C	,		
ш			

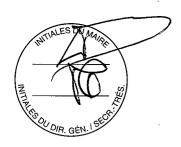
	<u> </u>		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141 🔅	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
<b>6</b> 0	Chauffage extérieur	144	
ű	Poste d'essence	147-158	
ַ ַ	Café terrasse	159	
JSAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
Ä	Éolienne domestique	165-167	
R	Panneaux solaires	168	8
SE	Construction souterraine	174	0
ō			
8			
	6		

40	Lot distinct	0
8	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	0
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	
၁	Rue publique ou privée	0

	Date	Règlement#
듬	18-01-2018	140-2017
0		
ž		

Г	NOTE 1	Une seule résidence unifamiliale est autorisée dans la zone
$\vdash$		One search caracteristic annual management and a contract of the search
$\vdash$		
-		
$\vdash$		
-		
-	l In écra	n tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre un usage du groupe industriel et un usage résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS SUR SAINT-LAURENT

	Groupe et classe d'usage	Largeur minimale en	Profondeur	Superficie	Note
		façade (m.)	minimale (m.)	minimale (m²)	Note
	Résidentiel		<del>'</del>		•
	I Faible densité	18	30	540	
	Il Moyenne densité	22	30	660	
	Jumelé	11	30	330	1
ļ	III Forte densité	30	30	900	2
1	En rangée	6	30	180	1-3
	En rangée (extrémités)	9	30 .	270	1-4
	IV Chalets	14	22	375	
	V Maisons mobiles	18	30	540	1
	VI Roulottes		30	340	
	VII Résidences communautaires	30	30	900	
	VIII Logements intergénérationnels	1	30	300	5
	Industriel		<u> </u>		
	I Industrie artisanale	T	}	1	5
	Il Industrie légère	50	-30	3000	-3
_	Commerces et services	. 50	Secretarian de la constante de	l Súcio	
EN MILIEU DESSERVI	I Associé à l'usage résidentiel				-
m	Il De proximité	21	30	620	5
SS	III Vente au détail de produits divers	21	×1.50	630	
M	IV À incidence élevée	40	30 50	630	
	V Liés à l'automobile		1517 WESO 1	2000	
ш	VI Hébergement et restauration	30		1000	
	Culture, récréation et loisirs	30		1000	
2	l Activité culturelle	24	2000 M	0000	100
2	II Parcs et espaces verts	21		3000	
	III Usage extensif IV Usage intensif				
Ш	V Conservation				
and the second					
Š	VI Agrotouristique				5
တ္ည	VII Évènements spéciaux	2 2 2 50 6 2 2	30 A T	71.13000 V A	II) H
LOTISSEMENT					J. J. J. J.
ĭ	I Services éducationnels	30	30	2000	
	Il Services religieux	30	30	2000	
	III Services gouvernementaux	30	30	2000	
	IV Service divers	30	30	2000	- 6
	V Services de santé et services sociaux	30	30	2000	
	Agriculture				
	I Avec élevage	50	50	3000	
	II Sans élevage	50	50	3000	
	III Activités para-agricoles	50	50	3000	
	Forêt				
	l Exploitation forestière	50		3000	
	II Services forestiers	50	50	3000	
	III Activités forestières connexes	50	50	3000	
	Extraction				
	I Activités extractives	100	75	10 000	
	Services publics				
	l Équipements d'utilité publique				
	Il Équipement public de télécommunication				

NOTE 1	Dispositions applicables lorsque chaque unité d'habitation se trouve sur un terrain différent	_	
NOTE 2	Dans le cas où le bâtiment total se trouve sur plusieurs terrains, la somme des dimensions des terrains doit respecter ces dispositions	_	
NOTE 3	Dispositions applicables aux unités d'habitation contigües ne se trouvant pas aux extrémités	_	
NOTE 4	Dispositions applicables aux unités d'habitation contigües se trouvant aux extrémités	_	
NOTE 5	Les dispositions applicables au bâtiment principal auquel ces usages sont associés s'appliquent	_	
! Pour co	! Pour connaître les normes de lotissement exigées en milieu partiellement desservi et non desservi, voir l'article 42 du règlement de lotissement		





# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: INST-01

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	T .	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		-
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36	T	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	57705		ł
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	Γ	
II De proximité	40/64	.Al	Walter.
III Vente au détail de produits divers	41/64	- ৭ স বাধ	Cash Chicae Transpare
IV À incidence élevée	42/64	(C 	A Paradital
V Liés à l'automobile	43/64	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	353490 1 36800 1
VI Hébergement et restauration	44/64	1 2	72000 E
Culture, récréation et loisirs	44/04	74.00000 754.00	
l Activité culturelle	45.1CC	James Jorgan	man management
	45/66	antonik monome	SEPTEMBERS
Il Parcs et espaces verts	46	2012/0012888 #2005-2-000	-25 (10 PM)
III Usage extensif	47	AT ST COM POSTEROUS	25-310-31-31-31-31-31-31-31-31-31-31-31-31-31-
IV Usage intensif	48	Charles Transport Charles	Telephone State Control
V Conservation	49	January Sept.	Action States
VI Agrotouristique	50	ALL STREET, ST	1/2
VII Évènements spéciaux	51	0	1/2
Institutionnel	F0 (C7		
I Services éducationnels	52/67	in and the second	300 700
Il Services religieux	53/67	79 - <b>6</b> ,7,7,7	m To Ata
III Services gouvernementaux	54/67	•	
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture		-	
I Avec élevage	56	•	
Il Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt	r		
l Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics		<del>,</del>	
l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	8	
,			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
MARGES	Arrière	83	10 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	4 m.
IA	Latérale sans ouverture	85	4 m.
2	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
Š	Hauteur max.	88	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
Ē			1.
유			
2000 3000 J	10:		

101	Usage résidentiel	169
9 2	Usage comm., ind., récré.	170
SS/	Usage agricole	171
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Sur terrain vacant	172
	Étalage extérieur	173
Em	E CONTRACTOR DE	
"	2 / Page	

#01/Set 14		
Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rébuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chefit	160-164	, alikar
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	9
111111111111111111111111111111111111111		
	Spectacle érotique Cour à rébuts auto. Chauffage-extérieur Poste d'essence Café, terrasse Échenii Éclienne domestique Panneaux solaires	Spectacle érotique         141           Cour à rébuts auto.         142-143           Chauffage-extérieur         144           Poste d'essence         147-158           Café terrasse         159           Chefill         160-164           Éolienne domestique         165-167           Panneaux solaires         168

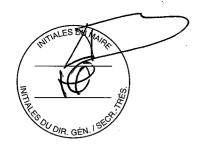
	Lot distinct	0
S	Raccordement aqueduc	9
은	Raccordement égout	0
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	. 6
O	Rue publique ou privée	

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017

NOTE 1	1 Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	. ,
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal	
· .		



-Formules d'Addaires CCL 418-683-2175 / 1-465.4.GES- M103SPC



# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: INST-02

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
Il De proximité	40/64	, si	22
III Vente au détail de produits divers	41/64	. 6	
IV À incidence élevée	42/64	- 15 - 15 - 15 - 15 - 15	Barsena Barsena
V Liés à l'automobile	43/64		350
VI Hébergement et restauration	44/64	1 10 17 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
Culture, récréation et loisirs	· <u>·</u>	106595 17422	de de la contraction de la con
l Activité culturelle	45/66	Jane. Walk	S HOUSE
II Parcs et espaces verts	46	100000 VIII	
III Usage extensif	47	·Wishelik Juniorik	ACKNOWN SHOWING
IV Usage intensif	48	randomena independent 114 a.C. Calendar (1950)	Takke d
V Conservation	49	7797 T. T. T. T. T. T. T. T. T. T. T. T. T.	Table 2
VI Agrotouristique	50	- habitang dagan bang angganan	Company and sufficient
VII Évènements spéciaux	51	41.4.4.4.4.4	
Institutionnel			2 / 10/2
I Services éducationnels	52/67	,	-
II Services religieux	53/67	Niggram	14 M3 A
III Services gouvernementaux	54/67	0	4 2 2
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	,		
I Avec élevage	56		
Il Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		-
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics	,	l.	
l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2		
±7.			

4.	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
MARGES	Arrière	83	10 m.
86	Latérale avec ouverture	84	4 m.
¥	Latérale sans ouverture	85	4 m.
=	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
S	Hauteur max.	88	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
გ	Nbre de logements max.	90	
正			
ÉDIFICATION		,	
32.5	75 Day		
	State of the state		

ш	Usage résidentiel	169	
칠찍	Usage comm., ind., récré.	170	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	171	
F. E.	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
29	\$5 Weger 4.1		
ш	7 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		

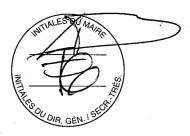
	Abri forestier	139	
	Spectaclé érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
w	Chauffage extérieur	144	
SPÉCIFIQUES	Poste d'essence	147-158	·
₫	Café terrasse	159	1
#	Chefil	160-164	
ļΜ̈́	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
ES	Construction souterraine	174	
JSAGES			
S			
-			
1			

	Lot distinct	 0
Z	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	0
Ξ	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	0
ပ	Rue publique ou privée	

. •	Date	Règlement #
품	18-01-2018	140-2017
<u>S</u>		
2	-	

NOTE			
-			





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: INST-03

	Groups at classe d'usage	T = 25		
i	Groupe et classe d'usage Résidentiel	Réf. art.	Autorisé	Note
		Т	T	
l	I Faible densité	24		<u> </u>
l	II Moyenne densité III Forte densité	25		
		30		
}	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
ļ	VI Roulottes	33		
i	VII Résidences communautaires	34	0	1
1	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services		-1	
ı	l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64	9	7/104
	III Vente au détail de produits divers	41/64		Transiti
	IV À incidence élevée	42/64		8 20 27 April 1 10 20 20 30 2 2 2 2 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
	V Liés à l'automobile	43/64	-	
	VI Hébergement et restauration	44/64	77777	246034 26075 445 2624436
	Culture, récréation et loisirs	1/ 0	1 (8) S. A.	150546-03-03 ( <u>22</u> 150546-03-03-03
	I Activité culturelle	45/66	9 100	
	II Parcs et espaces verts	46	17707.7	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH
	III Usage extensif	47	*********************************	A POST CONTRACTOR
Ś	IV Usage intensif			
C)	V Conservation	48 49	ATTOMISM TO ALLERS	
USAGES	VI Agrotouristique	50		2012/07/2014/08 2012/07/2012/07/09/09 1012/07/2012/07/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/
જ	VII Évènements spéciaux	51	ø	2/2
	Institutionnel	21	9	2/3
	I Services éducationnels	52/67		
	Il Services religieux	52/67 53/67	<b>€</b>	9 % 78
	III Services gouvernementaux		74.451V	12.75.74
	IV Services divers	54/67	0	
	V Services de santé et services sociaux	55/67 FF 1/67		
	Agriculture	55.1/67	0	
	l Avec élevage	EC 1	Т	
	Il Sans élevage	56		
	III Activités para-agricoles	57		
	Forêt	58		
	I Exploitation forestière			
	Il Services forestiers	59		
	III Activités forestières connexes	60		
	Extraction	61		
	I Activités extractives			
		62/68		
	Services publics			
	l Équipement d'utilité publique	62.1	8	
ŀ	Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
-				
ŀ				
-				
ļ				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
"	Avant	82	8 m.
Ä	Arrière	83	10 m.
R	Latérale avec ouverture	84	4 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	15 m.
Ē	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
트			
É			
	E., .		

	The Control of		
ш	Usage résidentiel	169	
칠찍	Usage comm., ind., récré.	170	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	171	
<b>以</b> 出	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
2	10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -		
ш	100		
	10 to 1 5		

	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
တ	Chauffage extérieur	. 144	
	Poste d'essence	147-158	
₫.,	Café terrasse	159	
5	Chenil 3 134 317	160-164	
Ä	Éolienne domestique	1,65-167	
S	Panneaux solaires ·	ົ <b>1</b> 68	
ES	Construction souterraine	174	6
AG			
USAGES SPÉCIFIQUES			
-			

"	Lot distinct	6
Š	Raccordement aqueduc	69
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	
O	Rue publique ou privée	

. Date	Règlement#
18-01-2018	140-2017
	2.0 2027

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
·	
Ĺ <u></u>	





**GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** 

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-01

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	- 24	0	1
Il Moyenne densité	25	0	1
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	0	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	8	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	ø	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	3
II De proximité	40/64		<b>1</b> 1.
III Vente au détail de produits divers	41/64	9 A	35886i
IV À incidence élevée	42/64	57 4 494	CONTRACTOR A
V Liés à l'automobile	43/64	3 25	-#57444 1 -#5745 1
VI Hébergement et restauration	44/64	. 2000	ALTERNATION OF
Culture, récréation et loisirs	17-17 0-1	9	And the second second
I Activité culturelle	45/66	August August	
Il Parcs et espaces verts	46	VOAGA:	and the second second
III Usage extensif	47	STREET, STREET	70 31 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
IV Usage intensif	48 - 200	And the section is a section of the section of	
V Conservation	49	CARLEST COMPLETED OF THE STATE	elektrikali Amerikan
	50		Children in the second
VI Agrotouristique		7.44 7.74, 1879	
VII Évènements spéciaux Institutionnel	51	* 14. AP. 3	
	F0/67	1 1	
I Services éducationnels	52/67	100 CV 1100 V	5 55 7V
II Services religieux	53/67	1 1 - June 11 1	4.3.4
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	0	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1		
Il Équipement public de télécommunication	62.2		<u>.                                    </u>

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
ES	Arrière	83	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	3 m.
IIA	Latérale sans ouverture	85	2 m.
=	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
N	Hauteur max.	88	10 m.
ĭ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
正			
Ü			
7	3.4		

121	Usage résidentiel	169	0
22 8	Usage comm., ind., récré.	170	
SS/	Usage agricole	171	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
Ξũ	1.074.		
Ш	n y Ann Al Hain		

17.76.07.6		
Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	0
Chefil # 1 # 1 1 1 1	160-164	ja.
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	0
Construction souterraine	174	6
		•
	Spectacle érotique Cour à rebuts auto. Chauffage extérieur Poste d'essence Café terrasse Éblienne domestique Panneaux solaires	Spectacle érotique 141 Cour à rebuts auto. 142-143 Chauffage extérieur 144 Poste d'essence 147-158 Café terrasse 159 Chefil 160-164 Éolienne domestique 165-167 Panneaux solaires 168

CONDITIONS	Lot distinct	0
	Raccordement aquedue	•
은	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
ð	Rue publique	0
ပ	Rue publique ou privée	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
2		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-02

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel	iter. art.	Autorise	Note
	I Faible densité	24	6	1
	Il Moyenne densité	25	-	1
	III Forte densité	30	<del></del>	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	-	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	6	1 2
	VIII Logements intergénérationnels	35	6	1-2
	Industriel	33		
	I Industrie artisanale	36	0	2
	Il Industrie légère	37/65		
	Commerces et services	1 3//05		
		20/64/70		0.00
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	•	3
	II De proximité	40/64	0	34
	III Vente au détail de produits divers	41/64	0 1	CONT.
	IV À incidence élevée	42/64	y.san	Drawn Cycles
	V Liés à l'automobile	43/64	A 51	MATERIAL A
	VI Hébergement et restauration	44/64		201
	Culture, récréation et loisirs		- Vinterior	And the state of t
	I Activité culturelle	45/66	ž ogre podka	AND THE PARTY OF T
	II Parcs et espaces verts	46	<b>○</b> 7×8770	
10	III Usage extensif	47	279.1773.93	
ш	IV Usage intensif	48	Producestances and the control of th	TANK MAR
9	V Conservation	-49		ngmangananyan Bidataka baka
USAGES	VI Agrotouristique	50	Comments of the state of	Asserting to the second
Ď.	VII Évènements spéciaux	51		
	Institutionnel			20 1 20 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	I Services éducationnels	52/67	Acc.	A 40%
	II Services religieux	53/67		D. C. C
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	0	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		-
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	Il Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		$\neg \neg$
	l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
į				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
Ш	Arrière	83	9 m.
86	Latérale avec ouverture	84	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	12 m.
Ě	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
ഥ			
Ê			
	Life Control		

101	Usage résidentiel	169	0
<u> </u>	Usage comm., ind., récré.	170	
E S	Usage agricole	171	
9,3	Sur terrain vacant	172	
Z	Étalage extérieur	173	ø
ΣÜ	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur		
ш [			

	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
ြတ	Chauffage extérieur	144	
Ä	Poste d'essence	147-158	
□	<u>Café terrasse</u>	<b>#59</b>	9
SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
Ě	Éolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	0
ES	Construction souterraine	174	0
d G			
USAGES			
-			

	Lot distinct st	6
<u> </u>	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	0
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	. 0
ပ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	18-01-2018	140-2017
8		2.02027
Š		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<del></del>	





**GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** 

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-03

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	0	1
II Moyenne densité	25	6	1
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	8	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	0	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	6	2
Il Industrie légère	37/65		
Commerces et services	1 0.700	<u> </u>	
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	3 .
II De proximité	40/64	6 .6	200 <b>1</b>
III Vente au détail de produits divers	41/64	6	9231
IV À incidence élevée	42/64		15/15/99/1
V Liés à l'automobile	43/64	. 17.44	100 A
VI Hébergement et restauration	44/64	4 15 E	DECAST PROPERTY DECCEPTION
Culture, récréation et loisirs	44/04	1-1-20%	AND MARKET HAVE
I Activité culturelle	AE ICC		200
	45/66	Ø 5000	1331
II Parcs et espaces verts III Usage extensif	46	O ATTLANT AARIZED AARIZEDA	
	47	ALMANDARA ALMANDARAN SANTA 651 CO. TANDRIAN SATA	Alle Salver Co.
IV Usage intensif V Conservation	48 49		April 1974 And And
VI Agrotouristique	50	Enter the second	AND MALE AND A
		-7. /	
VII Évènements spéciaux	51	****	***
Institutionnel	F0 /C7		
I Services éducationnels	52/67	Ja	* ***
II Services religieux	53/67	13.08.133	toy, dea
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	0	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	8	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
ES	Arrière	83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
-	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
ÉDIFICATION	Hauteur max.	88	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
⊍	Nbre de logements max.	90	
됴			
Ü			
1.4.3			

ш	Usage résidentiel	169	8
<u> </u>	Usage comm., ind., récré.	170	
S/S	Usage agricole	171	
PC	Usage residentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	172	
N.Y	Étalage extérieur	173	
ENT E)	1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A	-	
ш	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4		

	and the second		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
(n)	Chauffage extérieur	144	
Ä	Poste d'essence	147-158	0
୲୕ୢ	Café terrasse	159	•
SPÉCIFIQUES	Chefil	160-164	., 5:
Ä	Éolienne domestique	165-167	e de la companya della companya della companya de la companya dell
120	Panneaux solaires	168	0
USAGES	Construction souterraine	174	6
g			
S(			
٦			

	Lot distinct	в
SS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout 4	0
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	0
ວ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
품	18-01-2018	140-2017
ਨ		
Ž		

Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)	
Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	
Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation	
ATT	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire





# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-04

	Groupe of classes d'users	1		
1	Groupe et classe d'usage Résidentiel	Réf. art.	Autorisé	Note
	l Faible densité	1	T	
	Il Moyenne densité	24		1
		25	9	1
	III Forte densité	30	6	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	9	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	0	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	0	2 .
	Il Industrie légère	37/65	6	1-3
	Commerces et services			
	l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	9	4
	II De proximité	40/64	8	20.1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	0	1
	IV À incidence élevée	42/64	13	78755
	V Liés à l'automobile	43/64	7 44	25 WAY 1 24 WAY 2
	VI Hébergement et restauration	44/64	<b>⊘</b> 170%	72.1
	Culture, récréation et loisirs		43745 (St	Labera (E. M.) Viller (E. M.) Lab (E. M.)
	I Activité culturelle	45/66	9 A.A.A.	
	Il Parcs et espaces verts	46	<b>9</b> 475 707	7-35245-04
	III Usage extensif	47	AND METERS	TELEVISION OF
လ္ယ	IV Usage intensif	48	STATEMENT OF THE PARTY OF THE P	725000000000000000000000000000000000000
Ö	V Conservation	49		Pathodisco (1) The Pathodisco (1) The Samuel and Alexander (1)
USAGES	VI Agrotouristique	50		Section Action
$\stackrel{\sim}{\simeq}$	VII Évènements spéciaux	51		
	Institutionnel		194	10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	I Services éducationnels	52/67		
	Il Services religieux	53/67	No court	1 24 1 17 1 18 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	III Services gouvernementaux	54/67	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	and a frage
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		1
	Agriculture	33.1/07		
	I Avec élevage	56		
	Il Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	Forêt	50		
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction	01		
	l Activités extractives	62/69		
	Services publics	62/68		
	l Équipement d'utilité publique	62.1		
	Il Équipement public de télécommunication		•	
ı		62.2	•	
1				
Ì				
t				
1				

	Norme	Réf. art.	Autorisé
<b></b>	Avant	82	6 m.
Ä	Arrière	83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
=	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
ð	Hauteur max.	88	12 m.
Ē	Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	`4
프			
ÉD			
23.2	Visio		

ш	Usage résidentiel	169	0
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
S	Usage agricole	171	
い説	Sur terrain vacant	172	
5.7	Étalage extérieur	173	
2 4			

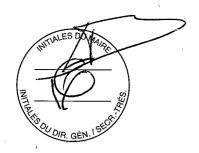
	1 -2 -2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
1	Cour à rebuts auto.	142-143	
o l	Chauffage extérieur	144	
3	Poste d'essence	147-158	
₫	Café terrasse	. 159	0
USAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
Ä	Eolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	0
ES	Construction souterraine	174	
4G			
छ			
1			

"	Lot distinct	. 0
N.	Raccordement aqueduc	
7	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	
0	Rue publique ou privée	

	Date	. Règlement#
늗	18-01-2018	140-2017
율		

NOTE 1	Les usages mixtee contracted to the state of
	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Seules les industries légères suivantes sont autorisées : aliments et boissons
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<u> </u>	





# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-05

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	6	1
Il Moyenne densité	25	0	1
III Forte densité	30	6	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		<del>                                     </del>
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33	<u> </u>	<del> </del>
VII Résidences communautaires	34		1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	0	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	0	2
II Industrie légère	37/65		<del></del>
Commerces et services			
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	.0	3
Il De proximité	40/64	6	101
III Vente au détail de produits divers	41/64	Ø 25	1
IV À incidence élevée	42/64	1 111 11	and the same
V Liés à l'automobile	43/64	4 20 7 70	30,500 A
VI Hébergement et restauration	44/64	2 700000	SECTION 1
Culture, récréation et loisirs	1 -1-7/0-4	1 W 5/35%	-3-3-24 /- (TOTAL)
l Activité culturelle	45/66	4 3 15 CT	Secretary A
II Parcs et espaces verts	46	All Adaption	-Newscare Con-
III Usage extensif	47	6 1 0 70 100 h	
IV Usage intensif	48	SACTOR CONTRACTOR STORY	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE
V Conservation	49	The second second second	att stantart dag begin 17-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-
VI Agrotouristique	50	Annie Cardo	project stratu: 400 Audit Gariaga
VII Évènements spéciaux	51	N 1 28 1	
Institutionnel	21	4 2	
I Services éducationnels	E2/67		
II Services religieux	52/67 _53/67	90 mm - 1 2 9 9	no (w) 1.30
III Services gouvernementaux	O5/O/ %	D-3411	100
IV Services divers	54/67		
V Services de santé et services sociaux	55/67		1
Agriculture	55.1/67		
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt	36		
l Exploitation forestière	50	<del></del>	
II Services forestiers	59 60		
III Activités forestières connexes			
Extraction	61		
I Activités extractives	62/69	<del></del>	
Services publics	62/68		
I Équipement d'utilité publique	62.1		
Il Équipement public de télécommunication	62.1	•	
	62.2		
	- 1	ı	- 1

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	3 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.
	Avant Arrière Latérale avec ouverture Latérale sans ouverture	Avant         82           Arrière         83           Latérale avec ouverture         84           Latérale sans ouverture         85

	Hauteur min.	87	4 m.
ō	Hauteur max.	88	12 m.
Ē	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	4
드			
司			
	51		

ш.	Usage résidentiel	169	8
AG R	Usage comm., ind., récré.	170	
SS/	Usage agricole	171	
5.	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	172	
2 7	Étalage extérieur	173	
2 4	The Control		

г		and the second s		
- 1		Abri forestier	139	
-		Spectačle érotique	141	
- [		Cour à rebuts auto.	142-143	
1	S	Chauffage extérieur	144	
1	E I	Poste d'essence	147-158	
1	<u>ō</u>	Café terrasse	159	.0
4	SPÉCIFIQUES	Chénil	160-164	M
	꽃	Éolienne domestique	165-167	
	S	Panneaux solaires	168	0
1	USAGES	Construction souterraine	174	0
1	AG			
İ	S			
1	_			
1	- 1			
	L			
L				

"	Lot distinct	. 6
ž	Raccordement aqueduc	
CONDITIONS	Raccordement égout	
	Puits et installation septique	
ą	Rue publique	
O	Rue publique ou privée	

,,-	Date	Règlement #
딤	18-01-2018	140-2017
율		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<u> </u>	
· I ·	





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: M-06

	Groups at classes d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Groupe et classe d'usage	Rei. art.	Autorise	Note
	Résidentiel	24		1
-	I Faible densité	24	•	1
	Il Moyenne densité	25	•	
	III Forte densité	30	0	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	Ø	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	8	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	0	2
	Il Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	. 3
	II De proximité	40/64	6	1554
	III Vente au détail de produits divers	41/64	0	7731
	IV À incidence élevée	42/64	1/201	10 mg (FR)
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	o 222	1
	Culture, récréation et loisirs		7	age of the
	I Activité culturelle	45/66	2.572	and the second state of the
	Il Parcs et espaces verts	46	© . 352	Paragraph of the
	III Usage extensif	47	45 175 17	2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2 (2
ഗ	IV Usage intensif	48	TO THE CONTRACTOR	respectively to the first the
Щ	V Conservation	49	27 27 27 27 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	Activities the last
JSAGES		50	1	Charles on the
Ŝ	VI Agrotouristique	51	μ.,	
$\supset$	VII Évènements spéciaux	21		L.,
	Institutionnel	E2/67	l	· ·
	I Services éducationnels	52/67	O AM	-54
	II Services religieux	53/67	93 <u></u>	1 2 2 2 2
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	6	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	l Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60	,	
	III Activités forestières connexes	61	<u> </u>	
	Extraction			
	l Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	0	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	6	
		<u> </u>		

·s	Norme	Réf. art.	Autorisé
S	Avant	82	6 m.
ES	Arrière	83	9 m.
33	Latérale avec ouverture	84	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87 :	4 m.
N N	Hauteur max.	88	12 m.
₽	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	4
Ĕ			
Ë			
* <del>*****</del>	10		

	Usage résidentiel	169	6
E G	Usage comm., ind., récré.	170	
SA	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricolé Sur terrain vacant Étalage extérieur	171	
O IX	Sur terrain vacant	172	
E E	Étalage extérieur	173	
N E			
m			

	Abri forestier	139	
1	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
100	Chauffage extérieur	144	
员	Poste d'essence	147-158	
ਰ	Café terrasse	159	0
USAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
览	Éolienne domestique	165-167	
SP	Panneaux solaires	<i>~</i> 168	0
ပ္သ	Construction souterraine	174	٥
5			
SA			
· <b>¬</b>	•		
1			
1			
1			

	Lot distinct	8
SS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	6,
	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	0
	Rue publique ou privée	

·.·	. Date	Règlement#
MODIF	18-01-2018	140-2017
Ö		
$\geq$		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: P-01

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		<del> </del>
VIII Logements intergénérationnels	35		<del> </del>
Industriel	33	<u></u>	
I Industrie artisanale	36	1	·
Il Industrie légère			
	37/65		<u> </u>
Commerces et services		1	
l'Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
II De proximité	40/64	بد. مربود بد	Partie.
III Vente au détail de produits divers	41/64	ž.	X75
IV À incidence élevée	42/64	30 P. U.S.	150 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
V Liés à l'automobile	43/64	# == 5 0	ASSESSED TO
VI Hébergement et restauration	44/64		THE PERSON
Culture, récréation et loisirs		2000 Marian	
l Activité culturelle	45/66	Section .	nervision in
Il Parcs et espaces verts	46	438,995 3,701,3	missioner opens Kalisarni Skills
III Usage extensif	47	Par di el liptica Constanti de la liptica	American State of Sta
IV Usage intensif	48	Control of the Contro	WEST
V Conservation	49	ATTENER	Contract Service Service
VI Agrotouristique	50	THE RESERVE OF THE PROPERTY.	- 2014 cross-ratio in a sec (Trivialistic Pertivalist)
VII Évènements spéciaux	51		•
Institutionnel	<u> </u>		
I Services éducationnels	52/67		
Il Services religieux	53/67	A CEE	
III Sonders Tolly or The A S		4 5 11 4 4 1	2 2 7
III Services gouvernementaux  IV Services divers	54/67		
	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
l Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
l Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
agaipement public de telecommunication	02.2		
181 - 1817			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
SE	Arrière	83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	4 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
\ \bar{2}{0}	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
正			
<u>а</u>	·		
W.	ži sa s	ŕ	

211	Usage résidentiel	169	
20 8	Usage comm., ind., récré.	170	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	171	
F F F	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
Z	A STATE OF THE STA		
ш (	4.73.7		

	Abri forestier	139	
	201404		
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
S	Chauffage extérieur	144	-
l iii	Poste d'essence	147-158	
₫	Café terrasse	159	vz.
SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	650 (800)
Ä	Éolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	
USAGES	Construction souterraine	174	0
AG.			
JS/			
٦			

40	Lot distinct	0
S	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
ONDITIONS	Puits et installation septique	
ő	Rue publique	
<u> </u>	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
믐	18-01-2018	140-2017
2		

NOTE		 		
			,	
	***		·	





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: P-02

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note		
	Résidentiel					
	I Faible densité	24				
	II Moyenne densité	25				
	III Forte densité	30				
	IV Chalets et maisons de villégiature	31				
ĺ	V Maisons mobiles	32/145-146				
	VI Roulottes	33				
	VII Résidences communautaires	34				
	VIII Logements intergénérationnels	35				
	Industriel					
- 1	I Industrie artisanale	36				
	II Industrie légère	37/65				
	Commerces et services	37/03				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70				
		40/64		and the second		
	II De proximité	<u></u>	2-4 00000 84	\$4400		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		JANE STATE		
- 1	IV À incidence élevée	42/64	1 1	4000 (5%)		
	V Liés à l'automobile	43/64	2 30 0 0 00000	Andreas Services		
	VI Hébergement et restauration	44/64		554		
	Culture, récréation et loisirs			many 10 h		
	I Activité culturelle	45/66	A COLUMN	Angle and the		
	Il Parcs et espaces verts	46	NACOLE.			
	III Usage extensif	47	CARRESTS.	2. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.		
2	IV Usage intensif	48	andaranan kanalah Permanan kanalah			
,	V Conservation	49	ALL TO ELECTION OF THE	Towns with		
	VI Agrotouristique	50	Park Wall Wall Problems	addition to state the same		
	VII Évènements spéciaux	51		atega angangan angan		
	Institutionnel					
	I Services éducationnels	52/67		er e de		
- 1	II Services religieux	53/67		6 4		
Ì	III Services gouvernementaux	54/67				
	IV Services divers	55/67				
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67				
	Agriculture					
	I Avec élevage	56				
	II Sans élevage	57				
	III Activités para-agricoles	58				
	Forêt					
	I Exploitation forestière	59				
	Il Services forestiers	60				
	III Activités forestières connexes	61				
	Extraction	0.1	<u> </u>			
	I Activités extractives	62/60		· · · · · ·		
		62/68		l		
	Services publics	63.4	· ·			
	l Équipement d'utilité publique	62.1	6			
	Il Équipement public de télécommunication	62.2				
	* ************************************					

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
ES	Arrière	83	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	4 m.
Ø	Latérale sans ouverture	85	4 m.
2	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
Ž	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
EDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
蓝			
Ü			
- T	Toy.		

	1 4 (4/14) 2		
771	Usage résidentiel	169	
S N	Usage comm., ind., récré.	170	
S/S	Usage agricole	171	
P P	Sur terrain vacant	172	
TREPOSAGE XTÉRIEUR	Étalage extérieur	173	
ENT	2.22		
ш	Di Sa		

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	<del></del>	
	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rébuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	<b>№147-158</b>	
.Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	6
40	,	
	Chauffage extérieur Poste d'essence Café terrasse Chéril Éolienne domestique Panneaux solaires	Spectacle érotique         141           Cour à rébuts auto.         142-143           Chauffage extérieur         144           Poste d'essence         147-158           Café, terrasse         159           Chénil         160-164           Éolienne domestique         165-167           Panneaux solaires         168

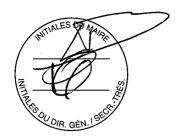
	4	27
	Lot distinct	0
SS	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
CONDITIONS	Puits et installation septique	
ō	Rue publique	
ပ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement#
Ä	18-01-2018	140-2017
ᅙ		
Ĕ		

NOTE						
				_		
				_		



ANNEXE 2



# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: P-03

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	-	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		ļ
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	1 37/03	1	L
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	1	· · ·
Il De proximité		20	78 (100) 400 (100)
	40/64	2400	7850355
III Vente au détail de produits divers IV À incidence élevée	41/64	200	7854025 2002222 3.4475 cs. 4
	42/64		767000 1 767000 1
V Liés à l'automobile	43/64	\$ 36 1001203408	geggianni ( gaelde S. d nomenumente
VI Hébergement et restauration	44/64	2000	Constitution of the second
Culture, récréation et loisirs	,	0.0000 0.0000	canadar canadasa Transcria Augustas
I Activité culturelle	45/66	#1581.d	ALCOHOLD S
II Parcs et espaces verts	46	8,700,770,87 	
III Usage extensif	47 ,	TETTLETHE WILLIAM SERVENCE	
IV Usage intensif	48	nerthe transcription and a con-	Transfer of the second
V Conservation	49	STATES TO SERVER	en Stone Sale
_ VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	379
Institutionnel			
I Services éducationnels II Services religieux	52/67		. i .a.
II Services religieux	53/67	7. 3.4	1-12/2
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	0.1		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	02/00		
I Équipement d'utilité publique	62.1		
I Équipement a utilité publique	62.1	•	-
Il Équipement public de télécommunication	62.2	8	
<u> </u>			
en en en en en en en en en en en en en e			
		·	

WARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
-	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
N	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	. 30 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
皿			
Ü			
	No.		,

101	Usage résidentiel	169	
9 2	Usage comm., ind., récré.	170	
REPOSAGE XTÉRIFI IR	Usage agricole	171	
9,3	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
ENT	100		
ш —			

	- P.3 12		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
G	Chauffage extérieur	144	
<u> </u>	Poste d'essence	147-158	152
<u>o</u>	Café terrasse	159	Consideration of the Constitution of the Const
USAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
Ě	Éolienne domestique	165-167	
Ŗ	Panneaux solaires	1.68	
ES	Construction souterraine	174	0
\G			
18/	***		
٦			

-	Lot distinct	6
SS	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
CONDITIONS	Puits et installation septique	
	Rue publique	
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement#
OF.	18-01-2018	140-2017
<u> </u>		
2		

NOTE	,





DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: R-01

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
l Faible densité	24	0	
Il Moyenne densité	25	0	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		1
VII Résidences communautaires	34	0	1
VIII Logements intergénérationnels	35	€	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	07/05	·	
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	2
II De proximité	40/64		2
III Vente au détail de produits divers	41/64	7.	TOTAL 1/2
IV À incidence élevée		44 95	मीन्द्रशिक्षः जनसम्बद्धाः
V Liés à l'automobile	42/64 43/64	3 2	Netter to
VI Hébergement et restauration	<del></del>	\$ 9000000	Tigada (43 Aspatela) Malaria (mara)
	44/64	hinda.	
Culture, récréation et loisirs	45/66	V.	
I Activité culturelle	45/66	A.P.CTA	Tento Administration of
Il Parcs et espaces verts	46	6 (10:0000) 0 (0:0000) 0:00000000000000000000000000000	AND THE PARTY OF T
III Usage extensif	47	52.5.452L	CONTRACTOR AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND
IV Usage intensif	48	AND THE PROPERTY OF THE PROPER	designation and
V Conservation	49	nalose-iEstes	September 19
VI Agrotouristique	50	The second second	294.77
VII Évènements spéciaux	51	Maria de Carlos Maria de Secretario	
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		2794
II Services religieux	53/67	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	14 8 P
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
l Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
l Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		p.
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
l Équipement d'utilité publique	62.1	Ø	
II Équipement public de télécommunication	62.2	0	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
MARGES	Arrière	83	9 m.
8	Latérale avec ouverture	84	3 m.
IA	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
\ \frac{7}{6}	Hauteur max.	88	10 m.
DIFICATION	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
υ	Nbre de logements max.	90	
正		7,000	
ĘD			
180	1.3.		

ш	Usage résidentiel	169	0
REPOSAGE (TÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
S 3	Usage agricole	171	
5.3	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
E G	174 privide 1813 p. 1		
ш	2.0		

	5 - 5 - 5 - 7		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
ĺ	Cour à rebuts auto.	142-143	
<sub>100</sub>	Chauffage extérieur	144	
Ä	Poste d'essence	147-158	
₫.	Café terrasse	159	
SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
É	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	0
ES	Construction souterraine	174	ø
S			
JSAGES			
_			

	Lot distinct	0
SS	Raccordement aqueduc	6
CONDITIONS	Raccordement égout	0
亩	Puits et installation septique	
õ	Rue publique	. 6
ပ	Rue publique ou privée	

ment#

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: R-02

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel		1	
I Faible densité	24	0	
Il Moyenne densité	25	•	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31.		-
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33	-	
VII Résidences communautaires	34	0	1
VIII Logements intergénérationnels	35		1
Industriel		<u> </u>	
I Industrie artisanale	36		
Il Industrie légère	37/65		
Commerces et services	1 0,700		l
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	l 0	2
II De proximité	40/64	- 177 	272
III Vente au détail de produits divers	41/64	17.20	Comment of State of the State o
IV À incidence élevée	42/64	14/2 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	Andreas
V Liés à l'automobile	43/64	2 200	valles a experi Second
VI Hébergement et restauration	44/64	- 555 1-,0394-05	Selan Herograma
Culture, récréation et loisirs	1 44/04	7.50 Miles	Committee
l Activité culturelle	AE ICC	diame.	normaticalists
Il Parcs et espaces verts	45/66	sectorise transcens	- Para Landard Comments
III Usage extensif	46	© KULKUS 2 47 .820	TOWNS TARREST
IV Usage intensif	47	Specifical County specification and the state of the stat	medie versies public estas in transcription
V Conservation	#Q. AMME	STATE TAXABLE PARTY	Life Cold Africa
	49	Aleksanderska	Acres 6-180
VI Agrotouristique	50	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	****
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels II Services religieux	52/67	14 5%, 3.8 % % %	9.25c 3.56
II Services religieux	53/67		1. 2. 1
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
l Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
l Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics	-,		
l Équipement d'utilité publique	62.1	6	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	9	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
띮	Arrière	83	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	. 88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
프			
Ë			
10 to	4. J.		

111	Usage résidentiel	169	0
15 R	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	170	
SS/	Usage agricole	171	
FE	Sur terrain vacant	172	"
N X	Étalage extérieur	173	
N.			
ш	77.4		

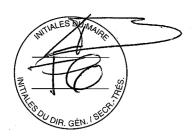
0
9

"	Lot distinct	. 0
Ž	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	0
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	0
O	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement#
5	18-01-2018	140-2017
•		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation	





**GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** 

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: R-03

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel	1 Herrara	Autorise	Note
l Faible densité	24	0	1
II Moyenne densité	25	-	<del> </del>
III Forte densité	30	-	<del> </del>
IV Chalets et maisons de villégiature	<del> </del>		
V Maisons mobiles	31	-	ļ
VI Roulottes	32/145-146	<del></del>	
	33	ļ	<u> </u>
VII Résidences communautaires	34	0	1
VIII Logements intergénérationnels	35	9	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	,		
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	ø	2
II De proximité	40/64		THE LAND
III Vente au détail de produits divers	41/64	Ü	2000
IV À incidence élevée	42/64	3 - 200	No.
V Liés à l'automobile	43/64		WEV I
VI Hébergement et restauration	44/64	9.88	Miles Calebra A
Culture, récréation et loisirs	1	**************************************	
I Activité culturelle	45/66	STORE STORE	2022/03/03/03/03/03/03/03/03/03/03/03/03/03/
Il Parcs et espaces verts	46	Alexander Wernight	AND THE STATE
III Usage extensif	47	S Jamen	
IV Usage intensif		Sales of the contract of the second	a salah da yang an makanan
V Conservation	48	CONTRACTOR OF CONTRACT, LOSS OF STORY LOCAL AND DOCK IN NO AND LOSS OF STORY BASIS	And Allegan Brown
	49	en onlight ett Chat been Skeller ett Live Seit Albe	<u>ANDEREZA</u>
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	300	
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67	4.5	1. " to 35
II Services religieux	53/67	1991. (P. 1993 4.5 (P. 1944.)	
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59	·	
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	01		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	02/00		
l Équipement d'utilité publique	62.1		
Il Équipement public de télécommunication	62.1 62.2	0	
in Equipernent public de telecommunication	02.2	6	
			-

	Norme Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
ញ្ញ	Arrière	83	9 m.
8	Latérale avec ouverture	84	3 m.
WARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
_	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
S	Nbre de logements max.	90	
프			
ÉDIFICATION			
3	(m) 100 (2.3)		
	14 A 1 A 15 A 1		

ш	Usage résidentiel	169	0
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
SS/	Usage agricole	171	
F. F.	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
24			

	Abri forestier	120	
}		139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
တ	Chauffage extérieur	144	
E	Poste d'essence	147-158	
₫.	Café terrasse	159	
USAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	160-164	
Ä	Éolienne domestique	1,65-167	
S	Panneaux solaires	° 168	6
ES	Construction souterraine	174	0
AG			
JS.			
_			

"	Lot distinct	9
2	Raccordement aqueduc	0
CONDITIONS	Raccordement égout	0
₫	Puits et installation septique	
Ó	Rue publique	
O	Rue publique ou privée	

Règlement#
140-2017

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: R-04

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	0	
II Moyenne densité	25	6	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	6	1
VIII Logements intergénérationnels	35	0	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	1	T
Il Industrie légère	37/65	<del>                                     </del>	
Commerces et services	0,705		
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	l 0	2
II De proximité	40/64	.et72	200
III Vente au détail de produits divers	41/64	TRANSPORT	. 60 24 See-
IV À incidence élevée	42/64	5/10	200
V Liés à l'automobile	43/64	The same	15-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-
VI Hébergement et restauration		100- 50009999	Partition of Historia 1 Landstein Control
Culture, récréation et loisirs	44/64	1/10/20	
l Activité culturelle	AT ICC	7 201 7 201 7 201	
Il Parcs et espaces verts	45/66	ANALYSINE .	SANTONE
	46	9 15 114110	-2.000// A
III Usage extensif	47	6 WHILE	Treasure
IV Usage intensif	48	TOTAL CONTROL CONTROL  TOTAL CONTROL CONTROL  ACCUSATE CONTROL CONTROL  ACCUSATE CONTROL CONTROL  ACCUSATE CONTROL  ACCU	
V Conservation	49	Service Control	ekala di veris
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	100	
Institutionnel			
l Services éducationnels	52/67	Section	American
Il Services religieux	53/67	S-See	-74
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
l Avec élevage	56		
Il Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	T		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	<del></del>		
l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	6	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
ij	Arrière	83	9 m.
8	Latérale avec ouverture	84	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
2	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	<b>87</b>	4 m.
8	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
გე	Nbre de logements max.	90	
ÉDIFICATION			
ÉD			
M. A	A		

ш	Usage résidentiel	169	0
25 8	Usage comm., ind., récré.	170	
SS/	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
2 4	And the second s		
iii			

	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
က	Chauffage extérieur	144	
i iii	Poste d'essence	147-158	
<u>,</u> <u>ō</u>	Café terrasse	159	
SPÉCIFIQUES	Chénil / 1 / 1 / 1	160-164	
Μ̈́	Éolienne domestique	165-167	- A. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S.
S	Panneaux solaires	168	0
Si	Construction souterraine	174	Ð
0			
USAGES			
ا د ا			

"	Lot distinct		
N N	Raccordement aqueduc		0
읃	Raccordement égout		-0
ğ	Puits et installation septique		
CONDITIONS	Rue publique		ø
0	Rue publique ou privée	· ·	

Règiement #
140-2017
140-2017
{

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: R-05

	Groupe et classe d'usage			
	Résidentiel	Réf. art.	Autorisé	Note
	l Faible densité	T	·	
	Il Moyenne densité	24	9	
	III Forte densité	25	9	
		30	<u> </u>	
	IV Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles	31		
	VI Roulottes	32/145-146	·	
		33		·
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	Il Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	0	1
	II De proximité	40/64	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	obstance.
	III Vente au détail de produits divers	41/64	77	of The Section
	IV À incidence élevée	42/64	377 211. 000	275.2
	V Liés à l'automobile	43/64	14,000	Alles
	VI Hébergement et restauration	44/64	200	Maria Caranta
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	4 (**17, 164 sp.	
	Il Parcs et espaces verts	46	6 00 000 000 000 000 000 000 000 000 00	
	III Usage extensif	47		
Ш	IV Usage intensif	48	The Transfer of the Control of the C	1987 T-199
Ō	V Conservation	49		5773 777 6 6
USAGES	VI Agrotouristique	50	all and a second transfer and second	e des Australia
Š	VII Évènements spéciaux	51	***	
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67	N. GIJ	F ( /2.
	III Services gouvernementaux	54/67	1 2 7 7 7 8 3 4 3	11 1/ v 14
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture	7 001.2707		
	I Avec élevage	56	1	
	Il Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	Forêt			
	l Exploitation forestière	59		
- [	Il Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction	0.1		
İ	l Activités extractives	62/68		
	Services publics	02/00		
- [	l Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	9	
- 1	- I A A A A A A A A A A A A A A A A A A	02.2		
ſ				
ľ			<del></del>	
t				
-				
		L		
	·			

40	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
Щ	Arrière	83	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
ō	Hauteur max.	88	10 m.
Ē	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Ö	Nbre de logements max.	90	
ÉDIFICATION			
É			
	12.00		

ш	Usage résidentiel	169	9
18 G	Usage comm., ind., récré.	170	
SS/	Usage agricole	171	
PC ÉRI	Sur terrain vacant	172	
	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	173	
ENT	1.00 July 1.00 J		
	19		

	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
1	Cour à rébuts auto.	142-143	
ဟ	Chauffage extérieur	144	
1 4	Poste d'essence	147-158	
□ <u></u>	Café terrasse	159	
SPÉCIFIQUES	Chénil	160-164	
Ä	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	0
USAGES	Construction souterraine	174	0
9			
JS.			
<u> </u>			

"	Lot distinct	
CONDITIONS	Raccordement aqueduc	0
	Raccordement égout	
	Puits et installation septique	
ő	Rue publique	
O.	Rue publique ou privée	

Date	Règlement#
18-01-2018	140-2017

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
	- S - S - S - S - S - S - S - S - S - S
1	
1	
I	
ł	
}	
ì	
1	





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: REC-01

Résidentiel I Faible densité	Réf. art.	Autorisé	Note
I Faible densité			
	24		
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	1	<u> </u>
Il De proximité	40/64	6	ry -
III Vente au détail de produits divers	41/64	0.0	of Charles
IV À incidence élevée	42/64	1.21.27	2545
V Liés à l'automobile	43/64	7 73	Bendata :
VI Hébergement et restauration	44/64	0	yayayayay Mahabatatak
Culture, récréation et loisirs	1.701	1. Sections:	The second second
I Activité culturelle	45/66	System (	entitle to Audio Audio
II Parcs et espaces verts	46	and the second delay	200 - 100 -
III Usage extensif	47	7	118 (AAAA4250) 118 (AAAA4250)
IV Usage intensif	48	CALLEST STATE OF THE STATE OF T	marks a state of the
V Conservation	49	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Stration to had
VI Agrotouristique	50	United and Standards Lieff	with substitution
VII Évènements spéciaux	51	0	1/2
Institutionnel	<u> </u>		+/2
I Services éducationnels	52/67		
Il Services religieux	52/67 53/67	0-821	-33/4
III Services gouvernementaux	54/67	man and hill hilled	8.3.2
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07		
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	F0 1		
The state of the s	59		
II Services forestiers III Activités forestières connexes	60		
Extraction	61		
I Activités extractives	62/60		
Services publics	62/68		
i seivices publics	C2 4		
	62.1		
l Équipement d'utilité publique	62.2	0	
l Équipement d'utilité publique			
l Équipement d'utilité publique			
l Équipement d'utilité publique			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
SH	Arrière	83	9 m.
86	Latérale avec ouverture	84	3 m.
WARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
-	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ა გ	Nbre de logements max.	90	
正			
ÉDIFICATION	·		
7.7	.v		

111	Usage résidentiel	169	
R G	Usage résidentiel Usage comm., ind., récré. Usage agricole Sur terrain vacant Étalage extérieur	170	
SS/	Usage agricole	171	
[ A B	Sur terrain Vacant	172	
22.7	Étalage extérieur	173	
29			
3	13. 8. 5.		

	Alexand .		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	. 141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
S	Chauffage extérieur	144	
Ĕ	Poste d'essence	147-158	<b>Š</b>
<u> </u>	Café terrasse	159	-
SPÉCÍFIQUES	Chenil	160-164	
É	Éolienne domestique	165-167	
SF	Panneaux solaires	168	8
ES	Construction souterraine	174	0
ତ			
USAGES			
]			

	\$6	
100	Lot distinct	0
N N	Raccordement aqueduc	6
읟	Raccordement égout	0 .
CONDITIONS	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
ပ	Rue publique ou privée	

•	Date	Règlement#
MODIF	18-01-2018	140-2017
Š		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: REC-02

V Liés à l'automobile 43/64 VI Hébergement et restauration 44/64 Culture, récréation et loisirs	
I Faible densité  II Moyenne densité  III Forte densité  III Forte densité  IV Chalets et maisons de villégiature  V Maisons mobiles  VI Roulottes  VI Roulottes  VIII Logements intergénérationnels  I Industriel  I Industrie artisanale  I Industrie légère  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  VI Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  III Parcs et espaces verts  40  25  26  37  30  32  32/145-146  33  34  VIII Logements intergénérationnels  35  Industriel  36  II Industrie a 36  II Industrie a 36  II Industrie légère  37/65  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  39/64/70  III Vente au détail de produits divers  41/64  42/64  V Liés à l'automobile  43/64  VI Hébergement et restauration  44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts	TA GARAGA
Il Moyenne densité  Ill Forte densité  Ill Forte densité  IV Chalets et maisons de villégiature  V Maisons mobiles  VI Roulottes  VI Roulottes  VIII Logements intergénérationnels  Industriel  I Industrie artisanale  I Industrie légère  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  46	TA GARAGA
III Forte densité	TA GARAGA
IV Chalets et maisons de villégiature   31	TA GARAGA
V Maisons mobiles         32/145-146           VI Roulottes         33           VII Résidences communautaires         34           VIII Logements intergénérationnels         35           Industriel         36           I Industrie artisanale         36           II Industrie légère         37/65           Commerces et services           I Associés à l'usage résidentiel         39/64/70           II De proximité         40/64           III Vente au détail de produits divers         41/64           IV À incidence élevée         42/64           V Liés à l'automobile         43/64           VI Hébergement et restauration         44/64           Culture, récréation et loisirs         36           I Activité culturelle         45/66           II Parcs et espaces verts         46	TA GARAGA
VI Roulottes  VII Résidences communautaires  VIII Logements intergénérationnels  Industriel  I Industrie artisanale  II Industrie légère  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  III De proximité  Valies à l'automobile  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  33  44  45  46  36  37  45  46  38  46  48  48  48  48  48  48  48  48  4	TA GARAGA
VII Résidences communautaires  VIII Logements intergénérationnels  Industriel  I Industrie artisanale  II Industrie légère  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  III De proximité  Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  34  36  III Vanta 39/64/70  III Vente au détail de produits divers  41/64  6  IV À incidence élevée  42/64  V Liés à l'automobile  43/64  II Parcs et espaces verts	TA GARAGA
VIII Logements intergénérationnels  Industriel  I Industrie artisanale  II Industrie légère  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  III Parcs et espaces verts  36  37/65  39/64/70  40/64  40/64  41/64  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6	TA GARAGA
Industriel  I Industrie artisanale  II Industrie légère  37/65  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  40/64  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  36  37/65  39/64/70  40/64  41/64  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6	TA GARAGA
I Industrie artisanale  II Industrie légère  37/65  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  39/64/70  40/64  40/64  41/64  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6	TA GARAGA
II Industrie légère  Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel  II De proximité  III Vente au détail de produits divers  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restauration  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  39/64/70  40/64  40/64  41/64  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6  6	TA GARAGA
Commerces et services  I Associés à l'usage résidentiel 39/64/70  II De proximité 40/64  III Vente au détail de produits divers 41/64  IV À incidence élevée 42/64  V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  II Parcs et espaces verts 46	TA GARAGA
I Associés à l'usage résidentiel 39/64/70  II De proximité 40/64  III Vente au détail de produits divers 41/64  IV À incidence élevée 42/64  V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  II Parcs et espaces verts 46	TA GARAGA
Il De proximité 40/64  Ill Vente au détail de produits divers 41/64 6  IV À incidence élevée 42/64  V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  Il Parcs et espaces verts 46	TA GARAGA
III Vente au détail de produits divers 41/64 6  IV À incidence élevée 42/64  V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  II Parcs et espaces verts 46	TA GARAGA
IV À incidence élevée 42/64  V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  II Parcs et espaces verts 46	TA GARAGA
V Liés à l'automobile 43/64 VI Hébergement et restauration 44/64 Culture, récréation et loisirs I Activité culturelle 45/66 II Parcs et espaces verts 46	Ulbiharish ii
V Liés à l'automobile 43/64  VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  II Parcs et espaces verts 46	2K230 A
VI Hébergement et restauration 44/64  Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle 45/66  Il Parcs et espaces verts 46	
Culture, récréation et loisirs1I Activité culturelle45/66Il Parcs et espaces verts46	
I Activité culturelle 45/66 Scharge de la Parcs et espaces verts 46 Option 1	CHARLES CONTRACTOR OF THE PARTY
II Parcs et espaces verts 46 ● Marie 11 Parcs et espaces verts	THE WINDS
	5831 11695 55 65 5831 11695 55 65 584 14 7 36 1 6
	AND ASSESSMENT OF THE PARTY OF
V IV Usage intensif 48	With the state of
V Conservation 49	
IV Usage intensif  V Conservation  VI Agrotouristique  VII Évènements spéciaux  51	production of the production o
VII Évènements spéciaux 51	2/2
Institutionnel	2/3
	<del></del> -
I Services éducationnels II Services religieux 53/67	8 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
III Services gouvernementaux 54/67	日日 アスタイツ
IV Services divers 55/67	
V Services de santé et services sociaux 55.1/67 Agriculture	
I Avec élevage 56	
Il Sans élevage 57	
III Activités para-agricoles 58 e	2/3
Forêt	
I Exploitation forestière 59	
Il Services forestiers 60	
III Activités forestières connexes 61	
Extraction	
I Activités extractives 62/68	
Services publics	
l Équipement d'utilité publique 62.1 ●	
Il Équipement public de télécommunication 62.2 •	
	1

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	10 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
正			
ÉD			
77V.	Fa.s.		

111	Usage résidentiel	169	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
ED S	Usage agricole	171	
[ F. E.	Sur terrain vacant	172	
12 X	Étalage extérieur	173	0
Ξü	NAME OF THE PARTY		
"	100 Per 1		

	12 (200 pt.)		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
S	Chauffage extérieur	144	
i iii	Poste d'essence	147-158	
₫	Café terrasse	ji159	
SPÉCIFIQUES	- Cheful I Jack	160-164	
Ä	Éolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	6
USAGES	Construction souterraine	174	. 6
5			
S			
_			

	Lot distinct.	60
SS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	. 6
ပ	Rue publique ou privée	

Règlement#
140-2017

NOTE 1	Seuls les marchés publics sont autorisés
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire





# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: REC-03

Résidentiel I Faible densité II Moyenne densité III Forte densité V Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VIII Résidences communautaires VIII Logements intergénérationnels ndustriel Industrie légère	24 25 30 31 32/145-146 33 34 35				MARGES	Avant Arrière Latérale avec ouvertur	Réf. art. 82 83 e 84	9 m.
Il Moyenne densité III Forte densité V Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires VIII Logements intergénérationnels Industriel Industrie artisanale	25 30 31 32/145-146 33 34				RGES	Arrière	83	9 m.
III Forte densité V Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires VIII Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale	30 31 32/145-146 33 34				RG			
V Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Rousidences communautaires VIII Logements intergénérationnels Industriel Industrie artisanale	31 32/145-146 33 34			-	щ.	T Laterale avec onvertir		
/ Maisons mobiles /I Roulottes /II Résidences communautaires /III Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale	32/145-146 33 34				⋖	Latérale sans ouverture		2 m.
/I Roulottes /II Résidences communautaires /III Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale	33 34			-	Ξ	Latérale sur rue	86	6 m.
/II Résidences communautaires /III Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale	34			1		Cacciaic sui rue	- 00	- 6 m.
/III Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale	34		<del> </del>	-  -				
/III Logements intergénérationnels ndustriel Industrie artisanale				-l		Hauteur min.		1
ndustriel Industrie artisanale	, 55	<del> </del>		-	2		. 87	4 m.
		J	<u> </u>	-	Ō	Hauteur max.	88	10 m.
Industrie légère	36	T	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- 1	ΑT	Coeff. emprise au sol max		10 %
	37/65	<del> </del>	<del> </del>	-	ÉDIFICATION	Nbre de logements ma	x. 90	
Commerces et services	37/03	<u> </u>		- 1	H			
Associés à l'usage résidentiel	70/54/70	7	- CHARLE	1000000	Ī.			,
De proximité	39/64/70		Ø	o and				
Il Vente au détail de produits divers	40/64	ACCOUNTS NO.			***			
V À incidence élevée	41/64	Wileyno I.		1	Щ	Usagerrésidentiel	169	
/ Liés à l'automobile	42/64				8 8	Usage comm., ind., récr	é. 170	
	43/64	12000			SS EL	Usage agricole	171	
I Hébergement et restauration	44/64	<b>6</b>	1.3	1   1	REPOSAGE TÉRIEUR	Sur terrain vacant	172	
ulture, récréation et loisirs		filesona.			2 2	Usage comm., ind., récr Usage agricole Sur terrain vacant Étalage exteneur	173	
Activité culturelle	45/66	Annormal Commencer		]   ]	ENT			
Parcs et espaces verts	46	and the second		l L'				
Usage extensif	47	200000						
/ Usage intensif	48	0	2			Abri forestier	139	
Conservation	<del></del>	A STATE OF THE STA				Spectacle érotique	141	
l Agrotouristique	50	MATERIAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY O	ekennekside di protessione yanka	1		Cour a rebuts auto.	142-143	
II Évènements spéciaux	51	. 0	3-4		A 4	Chauffage extérieur	144	
stitutionnel					SPECIFIQUES	Poste d'essence	147-158	
Services éducationnels	52/67	)-Sur-	ACTION OF MEN		3	Café terrasse	159	
Services religieux	,53/67	1-SIIT-	MAI	Ī		Chenil / K N	160-164	***
Services gouvernementaux	54/67	M. M. Marker Di	· · · · · ·	T	֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓	Éolienne domestique	165-167	
Services divers	55/67			5	<u> </u>	Panneaux solaires	168	
Services de santé et services sociaux	55.1/67			o	o -	Construction souterraine		•
griculture	· · · · · ·			IS A GEO	5 F	Souterraine	1/4	
Avec élevage	56	<u> </u>		3	5 F			
Sans élevage	57			=	5 <b> </b> -			
Activités para-agricoles	58				-			
prêt					$\vdash$	· .		
xploitation forestière	59				<i>-</i>			
Services forestiers	60			Ь				
Activités forestières connexes	61				_	I of distingt		
traction				<u>v</u>	: H	Lot distinct		<u> </u>
activités extractives	62/68			8	<u> </u>	Raccordement aqueduc		
rvices publics	02/00			CONDITIONS		Raccordement égout		
quipement d'utilité publique	62.1	8			-	Puits et installation septique		
quipement public de télécommunication	62.2			8	-	Rue publique		9
	02.2	0				Rue publique ou privée		
				_	<del></del>	D.1		
				II.	-	Date Date	Règleme	nt #
				MODIF.		18-01-2018	140-2017	
		<u>·</u>		15	<u> </u>			

NOTE 1	Seul l'usage «restaurant» est autorisé
	Seul l'usage «marina» est autorisé
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire





# GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

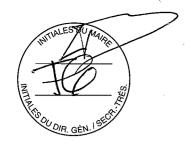
## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-01-A

Groupe et classe d'usage	Réf. art	Autorisé	Note	$\neg$		Norme	500	
Résidentiel	11000	- Hatorise	Note	-			Réf. art.	Aut
l Faible densité	24	1 6		-	S	Avant	82	. 6
Il Moyenne densité	25			-	MARGES	Arrière	83	9
III Forte densité	30		<del> </del>		1 2	Latérale avec ouvert		3
IV Chalets et maisons de villégiature	31			_	2	Latérale sans ouvertu		_ 2
V Maisons mobiles	32/145-146	6		4		Latérale sur rue	86	61
VI Roulottes	33			4				<u> </u>
VII Résidences communautaires	34			_	r			
VIII Logements intergénérationnels				_	_	Hauteur min.	87	4
Industriel	35			_	EDIFICATION	Hauteur max.	88	10
I Industrie artisanale			·		E	Coeff. emprise au sol ma		25
Il Industrie légère	36		ļ	_	ਹ	Nbre de logements m	ax. 90	
Commerces et services	37/65				Ē			
					Ü			<del>                                     </del>
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		MA MARKET STORY	25 100				-
Il De proximité	40/64			7 .				
III Vente au détail de produits divers	41/64	nzi	a conscious	7 1		Usage résidentiel	169	1 6
IV À incidence élevée	42/64	1000		7	POSAGE			
V Liés à l'automobile	43/64	\$ 1523 (02)		1 [	S.	Usage comm., ind., ré Usage agricole		
VI Hébergement et restauration	44/64			1	Ö	Sur terrain warnet	171	ļ
Culture, récréation et loisirs		2000	2000 (SEC.)	-	逆型	talage exterieur	172	
I Activité culturelle	45/66	de positiones de la constantina	-	1 1		a realage exteneur	173	
Il Parcs et espaces verts	46	AAME AND THE STATE OF THE STATE	7000000	1 [	ENT			
III Usage extensif	47	WHEN PART		- L				
IV Usage intensif	48			1 -		STOP AND		
V Conservation	<b>4</b> 9					Abrilforestier	139	
VI Agrotouristique	50			1		Spectacle érotique	141	
VII Évènements spéciaux	51	2000000	Si inno	1	.4	Cour a rebuts auto.	142-143	
Institutionnel		1000年的		2000 2000 2000 2000 2000 2000 2000 200	SOLUTION STATE	Chauffage extérieur	144	
I Services éducationnels	52/67			25 iers	SPÉCIFIQUES	Poste d'essence	147-158	
II Services religieux	EDIG T	3-dur	F A FR	POT		Café terrasse	159	
III Services gouvernementaux	54/67	A CASET.	LELVA	T A	5	achenia, real a a		
IV Services divers	55/67			' l'	吊	Éolienne domestique	Č165-167	
V Services de santé et services sociaux						Panneaux solaires	168	0
Agriculture	55.1/67				USAGES	Construction souterrain	ie 174	ø
Avec élevage				- 1	8			
I Sans élevage	56			ı	જુ			
II Activités para-agricoles	57			- 1	7 [			
orêt	58			ſ	Ĺ			
Exploitation forestière		<del></del>		- 1	L			
Services forestiers	59			Ĺ	[			
Il Activités forestières connexes	60			_			<u>-</u>	
extraction	61					Lot distinct		, <u>e</u>
Activités extractives				:	CONDITIONS	Raccordement aqueduc		9
	62/68			9	2	Raccordement égout	<del></del>	- 0
ervices publics				1	5	Puits et installation septiqu	e	6
Équipement d'utilité publique	62.1	0		18	5	Rue publique	-	
Équipement public de télécommunication	62.2	9		(	5	Rue publique ou privée		
				_				
					. [	Date	Règiemen	t#
				BAODIE	ŧ [	18-01-2018	140-2017	- "

NOTE	
Sal MRC	
LIRC	





### **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

# DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-01-B

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	0	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	0	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
l Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
l Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
Il De proximité	40/64	2.00.200 	Parties.
III Vente au détail de produits divers	41/64	5 gs 2 2 cs	
IV À incidence élevée	42/64	0 00000 0000 3 0000	
V Liés à l'automobile	43/64	) 875 6 846	32000
VI Hébergement et restauration	44/64		CONTRACTOR CO.
Culture, récréation et loisirs		Manager Manager	unasiii. Markii
I Activité culturelle	45/66	PRINTERS JANEAR	TESTACE \
II Parcs et espaces verts	46	CONTRACTOR OF MAN	ROPE STATE
III Usage extensif	47	FOOTATIVETE - Films CHIEFTERTON	_ marcan sent term
IV Usage intensif	48	TANGETON CONTRACTORS	
V Conservation	49		2000 1-1-10
VI Agrotouristique	50	at week water where and a	700.00
VII Évènements spéciaux	51	1971 / 1971 / 197	***
Institutionnel			AND THE PARTY AND
l Services éducationnels	52/67		2 1 1
Il Services religieux.	53/67		-3/2
III Services gouvernementaux	54/67	an an area an	4,000
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68	1	
Services publics	,		
l Équipement d'utilité publique	62.1	9	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	9	
:			

	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.
	Arrière Latérale avec ouverture Latérale sans ouverture	Arrière 83 Latérale avec ouverture 84 Latérale sans ouverture 85

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	7 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
프			
Ê			
1000 1000			

111	Usage résidentiel	169	8
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
SOL	Usage agricole	171	
5	Sur terrain vacant	172	
Z H	Étalage extérieur	173	
E E	ACCIONANT CO		
	2027		

	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
İ	Cour à rebuts auto.	142-143	
S .	Chauffage extérieur	144	
4	Poste d'essence	147-158	
∫. <u>ō</u>	Café terrasse	159	" تَا يُرْفُر
SPÉCIFIQUES	Achenilly are all 19 I	160-164	
Μ̈́	Éolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	ø
ES	Construction souterraine	174	0
G			
USAGES			
-			

	Lot distinct	6
NS NS	Raccordement aqueduc	6
12	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	6
CONDITIONS	Rue publique	
ပ	Rue publique ou privée	

•	Date	Règlement #
MODIF.	18-01-2018	140-2017
5		
2		

NOTE		 	
		 •	





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-02

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Ì	Résidentiel			
	I Faible densité	24	6	<u> </u>
- 1		25		
Résidentiel  I Faible densité  II Moyenne densité  III Forte densité  IV Chalets et maisons de V Maisons mobiles  VI Roulottes  VII Résidences communa  VIII Logements intergéné  Industriel  I Industrie artisanale  II Industrie légère  Commerces et services  I Associés à l'usage réside  III De proximité  III Vente au détail de proc  IV À incidence élevée  V Liés à l'automobile  VI Hébergement et restau  Culture, récréation et loi  I Activité culturelle  II Parcs et espaces verts  III Usage extensif  IV Usage intensif  V Conservation  VI Agrotouristique  VII Évènements spéciaux  Institutionnel  I Services éducationnels  II Services des santé et ser  Agriculture  I Avec élevage  III Activités para-agricoles  Forêt  I Exploitation forestière  II Services forestières  III Activités extractives  Services publics  I Équipement d'utilité put	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	30	1	
			6	
Ì	Résidentiel         1 Faible densité         24         •           Il Moyenne densité         25         Ill Forte densité         30           IV Chalets et maisons de villégiature         31         •           V Maisons mobiles         32/145-146         VI Roulottes         33           VII Résidences communautaires         34         VIII Logements intergénérationnels         35           Industriel         36         Il Industrie artisanale         36         Il Industrie légère         37/65           Commerces et services         1         Associés à l'usage résidentiel         39/64/70         Il De proximité         40/64         Ill Industrie au détail de produits divers         41/64         IV À incidence élevée         42/64         VI Liés à l'automobile         43/64         IV Ilébergement et restauration         44/64         IV Alfortifé culturelle         43/64         III Usage extensif         47         III Usage extensif         47         IV Sage intensif         48         IV Il Usage intensif         48         IV Il V Il V Il V Il V Il V Il V Il V I			
ŀ		<u> </u>		
ŀ				
ŀ				
ŀ				<u> </u>
ŀ		1 26		
ŀ				
}		37/03	<u> </u>	
- }		00/04/70		
ŀ				Project.
-			٠٠٠ . نواد	San Salar
ŀ			2	2323
- 1			\$ 10, W.	esta desta y
-			7 C	THE I
1		44/64	(Allower	Marie Paris de la Companya de la Com
-			27 - 25 - 00	energy (SEA) energy (SEA)
	I Activité culturelle	45/66	Smith Life (1929)	1000 m
L		46	10.97	The was left with
			MIN OF MINDERSON	enge (et.) (make t
	IV Usage intensif	48	TIPOTO, TANTAS TIPOTOS LAGRETA NOMA SANTESTAS I	Take to the
	V Conservation	49		Salara de Caractería de Caractería de Caractería de Caractería de Caractería de Caractería de Caractería de Ca Caractería de Caractería d
	VI Agrotouristique	50	in the Parties on the Adequate #16	Carrier Carrelle Section
5	VII Évènements spéciaux	51		2.00
	Institutionnel			s
	II Services religieux	53/67	3 311	
	III Services gouvernementaux	54/67		
ſ	IV Services divers	55/67		
Γ	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Γ	Agriculture			
Γ		56		
	II Sans élevage	57		
Γ		58		
	I Exploitation forestière	59		
l				
T				
F		62/68		
r		,,		
F		62.1	<u> </u>	
r				
		02.12		
	,			
-				
-				
-				
			i	

(0)	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	-83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	3 m.
ΙA	Latérale sans ouverture	85	2 m.
-	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
N	Hauteur min. 87 Hauteur max. 88 Coeff. emprise au sol max. 89 Nbre de logements max. 90	10 m.	
ÉDIFICATION	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
5 5	Nbre de logements max.	90	
正			
Ü			
	<b>1</b> 7		

111	Usage résidentiel	169	:0
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
/S =	Usage agricole	171	
2.3	Sur terrain vacant	172	
25 2	Étalage extérieur	173	
<u> </u>		,	
ш [			*

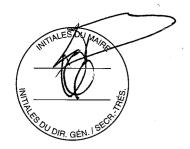
	161 14 11		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rébuts auto.	142-143	
"	Chauffage extérieur	144	
Ä	Poste d'essence	147-158	
ਰ	Café terrasse	159	
<u> </u>	Chenil	160-164	
Ä	Éolienne domestique	165-167	
SF	Panneaux solaires	168	0
ES	Construction souterraine	174	0
\G			
USAGES SPÉCÍFIQUES			
ר			

	Lot distinct	0
<u>8</u>	Raccordement aqueduc	0
잂	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	0
CONDITIONS	Rue publique	
O	Rue publique ou privée	Ð

	Date	Règlement#
음.	18-01-2018	140-2017
MO		
2		

NOTE	 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			 	
	 	 	<del></del>	 	
ļ	 	 		 	
L	 	 		 	





## **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-03

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	9	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	0	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36	1	l
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	37/03	L	L
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	1	
II De proximité	40/64		<del>(3)</del> -4
		2004/76/148	AND THE STREET
III Vente au détail de produits divers IV À incidence élevée	41/64	46	-15-76 (175) -17-76 (175) -17-76 (175)
	42/64	2 20-2	Section 2
V Liés à l'automobile	43/64	g 724	7-27
VI Hébergement et restauration	44/64	740 T	Sant S
Culture, récréation et loisirs		As mos	ALL SALES
I Activité culturelle	45/66	AL STATE	Andrewson St.
Il Parcs et espaces verts	46	amantanas Ligitado Vi	
III Usage extensif	47	9.5280 N. Y. S.	and the state of t
IV Usage intensif	48	ACCULARANTE DE DESENTA ACCULARANTE PER DE LA CONTRACTOR	
V Conservation	49	13 2 M 4 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1	SPECIAL SPECIA
VI Agrotouristique	50	197 - Vilalia - Jan a Solet Ward & Hodar	White was a series
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel		***	* 1000 P T F
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67	I DEED	- 10
III Services gouvernementaux	54/67	- A	y 15 32 w
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07		
l Avec élevage	56		
Il Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt	58		
	F0 1		
I Exploitation forestière	59		
Il Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
l Équipement d'utilité publique	62.1	8	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	0	
		·	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
MARGES	Arrière	83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	3 m.
IA.	Latérale sans ouverture	85	2 m.
-	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
8	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
გ	Nbre de logements max.	90	
ÉDIFICATION			
ÉĎ			
ँ	V <sub>1</sub>		

113	Usage résidentiel	169	6
<u> </u>	Usage comm., ind., récré.	170	
SS I	Usage agricole	171	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Sur terrain vacant	172	
2 7	Étalage extérieur	173	
E E	24 15 00 th 15 15 10 15 16 1		
ш	**************************************		

4 3º
7
0
0

	Lot distinct	0
NS	Raccordement aqueduc	9
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	•
CONDITIONS	Rue publique	
0	Rue publique ou privée	9

Date	Règlement#
18-01-2018	140-2017

NOTE	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

### DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-04

	Grayno et elecco d'usego	Réf. art.	Autorisé	Note
	Groupe et classe d'usage Résidentiel	Ker. art.	Autorise	Note
	l Faible densité	24		r
		25	9	
	II Moyenne densité III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel		r	
	I Industrie artisanale	36		
	Il Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		 N
	Il De proximité	40/64	25.454	
	III Vente au détail de produits divers	41/64	100 110 110	2333.4
	IV À incidence élevée	42/64	port order d air	272
	V Liés à l'automobile	43/64	1 770	- Book Birks
	VI Hébergement et restauration	44/64	A 1977 New Sec.	Call May Server
	Culture, récréation et loisirs		4 Vize 1911 abus	and Section of the Se
	l Activité culturelle	45/66	Elegative acceptable	445000000
i	II Parcs et espaces verts	46	and the tr	70.75
	III Usage extensif	47	Diam, 1995 Language States	ment of the South Control
က္သ	IV Usage intensif	48	PROTECTION AND TRANSPORTER TO A SECURITION OF THE PROTECTION OF TH	
ପ୍ର	V Conservation	49		Andrea Continues
JSAGES	VI Agrotouristique	50	Facilities - Mari Caralina de Militares.	**det 4: 4:,0 **** # 1 #190***
5	VII Évènements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		.5. 6
	II Services religieux 1/2/10/2013 A A 2 L	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture			
	l Avec élevage	56		
	II Sans élevage	57		
	III Activités para-agricoles	58		
	Forêt			·
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	0	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
				-

10	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
MARGES	Arrière	83	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	84	3 m.
M	Latérale sans ouverture	85	2 m.
=	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
N	Hauteur max.	88	10 m.
ĭ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
프			
Ü			
177			

	Usage résidentiel	169	0
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage comm., ind., récré.	170	
SO	Usage agricole	171	
1 0 E	Sur terrain vacant	172	
N	Étalage extérieur	173	
N E	1.00		
ш	10 (Mark 2)		

_		- Auto-C		
ſ		Abri forestier	139	
I		Spectacle érotique	141	
١		Cour à rebuts auto.	142-143	
١	m	Chauffage extérieur	144	
1	Ä	Poste d'essence	147-158	
	SPÉCIFIQUES	Café terrasse	159	
	渠.	Chénil	160-164	
ŀ	Ж	Éolienne domestique	165-167	
		Panneaux solaires	168	0
1	USAGES	Construction souterraine	174	. 0
ı	ত			
١	<u> S</u>			
	_			
١				
1				

	•	
	Lot distinct	0
NS NS	Raccordement aqueduc	0
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	9
CONDITIONS	Rue publique	
0	Rue publique ou privée	9

	Date	Règlement#
MODIF.	18-01-2018	140-2017
₫		
2		

NOTE	·	





## GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

## DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

ZONE: V-05

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel	<del></del>	1	
I Faible densité	24	9	
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	6	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
Il Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		Γ
Il De proximité	40/64	79. Links 1	7-3%
III Vente au détail de produits divers	41/64	-12	3,473
IV À incidence élevée	42/64		70000
V Liés à l'automobile	43/64	A 1,00	**************************************
VI Hébergement et restauration	44/64	40. 21. aptic	1000000 C
Culture, récréation et loisirs	1 44/04	1 to 10 feet	grand types
l Activité culturelle	45/66	7 - 379	27 (D) (A) (S)
Il Parcs et espaces verts	45/66	200	Tuesday Trail
	_		13. 10.63 A41 cc
III Usage extensif	47	And the second of the second o	- Martin Property
IV Usage intensif	48	And the second of the second o	The State of
V Conservation	49	Carrier Contract	Sugar Sugar
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67	. 1 	1,000
II Services religieux		<u> </u>	
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56		
II Sans élevage	57		
III Activités para-agricoles	58		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
l Activités extractives	62/68		
Services publics	•		
l Équipement d'utilité publique	62.1	0	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
		i	

(0	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
Si	Arrière	83	9 m.
8	Latérale avec ouverture	84	3 m.
WARGES	Latérale sans ouverture	85	2 m.
2	Latérale sur rue	86	6 m.

	Hauteur min.	87	4 m.
S	Hauteur max.	88	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	90	
드			
ÉD			
	1.0		

REPOSAGE CTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	9
	Usage comm., ind., récré.	179	
SS/	Usage agricole	171	
9. E	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	
Ë			
ш		}	

	77 s		
	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	ъ <sup>3</sup>
G	Chauffage extérieur	144	(
Щ	Poste d'essence	147-158	
<u> </u>	Café terrasse	159	
漢	<b>Schénil</b>	160-164	
Μ̈́	Éolienne domestique	165-167	
S	Panneaux solaires	168	
ES	Construction souterraine	174	. 0
\ <u>G</u>			
JSAGES SPÉCIFIQUES			
_			

CONDITIONS	Lot distinct	9
	Raccordement aqueduc	
	Raccordement égout	
	Puits et installation septique	•
	Rue publique	
	Rue publique ou privée	0

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017

NOTE		
	the same of the sa	







RÈGLEMENT DE ZONAGE ANNEXE 1, PLAN 1 (ENSEMBLE DU TERRITOIRE)

المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية







